

# ANDRA#13

## Rapport financier



# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

<b>1. Informations juridiques et financières</b>	<b>4</b>
<b>2. Faits marquants 2013</b>	<b>4</b>
<b>3. Le projet CIGEO</b>	<b>5</b>
<b>4. Le projet FA-VL</b>	<b>6</b>
<b>5. Les Centres de surface</b>	<b>6</b>
5.1 Activité de stockage des déchets de faible et moyenne activité sur le CSA	7
5.2 Activité de stockage de déchets de très faible sur le Cires	7
5.3 Activité de surveillance du Centre de stockage de la Manche	8
<b>6. La collecte des déchets des producteurs non électronucléaires</b>	<b>8</b>
6.1 La collecte de déchets disposant d'une solution de stockage	8
6.2 La collecte de déchets en attente de solution de stockage (FA-VL/MA-VL)	9
<b>7. Les prestations de services France et International</b>	<b>9</b>
7.1 Le développement commercial France	9
7.2 La valorisation du savoir-faire à l'international	9
<b>8. Les missions d'intérêt général</b>	<b>9</b>
8.1 L'assainissement des sites pollués	9
8.2 L'Inventaire national	10
8.3 Les subventions reçues	10
<b>9. Les Investissements d'avenir</b>	<b>10</b>
<b>10. La sécurisation du financement des charges nucléaires futures</b>	<b>10</b>
10.1 Situation de l'Agence en matière de politique de constitution et de gestion des actifs	11
10.2 Situation des provisions et des actifs de couverture	11
<b>11. Evolution prévisible de la situation de l'Agence</b>	<b>12</b>

## ETATS FINANCIERS

<b>1. Chiffres clés des comptes 2013</b>	<b>13</b>
1.1 Bilan de gestion	13
1.2 Compte de résultat de gestion	14
1.3 Analyse des grands équilibres	14
1.3.1 Compte de résultat simplifié	
1.3.2 Dépenses d'investissement	
1.3.3 Provisions pour risques et charges	
1.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	
1.3.5 Tableau de financement par segment	
1.3.6 Trésorerie et titres immobilisés	
1.3.6.1 Trésorerie disponible	
1.3.6.2 Titres immobilisés	
<b>2. Etats financiers</b>	<b>18</b>
2.1 Document de synthèse	18
2.1.1 Compte de résultat	
2.1.2 Bilan	
2.1.3 Tableau de financement	
2.1.4 Tableau des flux de trésorerie	
2.2 Principes comptables	22
2.2.1 Options, exceptions	
2.2.2 Informations complémentaires	
2.3 Notes au compte de résultat	26
2.4 Notes au bilan	31
2.4.1 Notes à l'actif	
2.4.2 Notes au passif	
2.4.3 Etats des créances et dettes	
2.4.4 Tableaux des engagements	

## INSTANCES AU 30 JUIN 2014

<b>Conseil d'administration</b>	<b>46</b>
<b>Comité financier</b>	<b>47</b>
<b>Conseil scientifique</b>	<b>48</b>

## RAPPORT DES COMMISAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

<b>1. Opinion sur les comptes annuels</b>	<b>49</b>
<b>2. Justification des appréciations</b>	<b>50</b>
<b>3. Vérifications et informations spécifiques</b>	<b>51</b>

# RAPPORT DE GESTION

## 1. INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégré depuis dans le code de l'environnement modifié par la loi n°2006-739 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 19 du code de l'environnement. L'Andra reste autorisée à assurer sa gestion financière et à présenter sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

Le chiffre d'affaires évolue de +5,6 %, atteignant 188 millions d'euros (M€) pour 2013. Il est porté par la montée en puissance du projet Cigéo, et la réalisation des travaux de reconnaissance géologique pour le projet FA-VL.

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 37,9 M€ en 2013, dont environ 31% financés par les fonds propres de l'Agence, essentiellement sur les centres industriels de l'Andra dans l'Aube. Les investissements financés par les tiers se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le Centre de Meuse/Haute-Marne (galeries et installations).

Le résultat net de l'Agence s'élève à 5,1 M€ en 2013. L'exploitation des centres de surface est le principal contributeur à ce résultat, avec la reprise de provisions importantes liées à différents litiges commerciaux et fiscaux qui ont abouti en 2013. Malgré une activité de collecte auprès des producteurs non électronucléaires toujours en difficulté financière (perte de 26 % par rapport au chiffre d'affaires), le résultat de l'année 2013 est donc en nette progression par rapport à 2012 (1,3 M€). La cote de crédit donnée par la Banque de France qui apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans est « excellente ».

## 2. FAITS MARQUANTS 2013

L'année 2013 a été marquée par la signature du contrat quadriennal entre l'Andra et l'Etat pour la période 2013-2016. L'Agence est confortée dans ses deux missions fondamentales qui sont d'une part, la préparation des décisions pour les stockages des déchets HA, MA-VL et FA-VL et d'autre part, la gestion des déchets radioactifs TFA et FMA-VC. Ce nouveau contrat a également donné une nouvelle orientation stratégique importante à l'Agence concernant le développement et la valorisation de solutions innovantes pour une gestion optimisée des déchets radioactifs.

La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a publié le rapport des députés J. Aubert et C. Bouillon début juillet 2013 sur la gestion des déchets radioactifs en France. Ce rapport encourage l'Agence à poursuivre son action avec le même sens des responsabilités et la même recherche de performances. Il rappelle le caractère indispensable de l'indépendance de l'Andra comme « condition de la transparence, de la sécurité et de la crédibilité ».

Le débat public du projet Cigéo s'est déroulé du 15 mai au 15 décembre 2013. Le bilan a été publié le 12 février 2014 par la Commission nationale du débat public (CNDP). Les suites données par l'Andra au projet Cigéo à l'issue du débat public ont été publiées au JORF du 10 mai 2014.

La loi de finances rectificative pour 2013 a créé un fonds « conception ». Ce fonds vise à financer à compter de 2014 les études de conception de Cigéo ainsi que les travaux préalables à la construction du centre. Il sera alimenté par une contribution spéciale versée par les producteurs.

La forte activité de l'atelier de compactage du CSA s'est poursuivie en 2013 avec 25 550 fûts compactés (record depuis la mise en service de cette installation), soit le double de la prévision initiale. Le résultat financier du Centre s'en trouve conforté. En revanche, les difficultés de l'installation de tri/traitement de Socatri persistent et ne permettent pas d'atteindre un résultat à l'équilibre de l'activité de collecte des déchets non électronucléaires malgré les gains de productivité réalisés par ailleurs.

S'agissant des Investissements d'avenir, le contrat avec Areva et le CEA sur le développement d'un procédé de traitement des déchets organiques a été signé le 7 novembre 2013 et l'accord de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne a été obtenu fin 2013. La préparation avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) d'un appel à projets sur la R&D pour une gestion optimisée des déchets de démantèlement fait l'objet d'un avenant, en cours de signature, à la convention Etat-Andra relatif aux Investissements d'avenir. Au travers de cet appel à projets, c'est un positionnement fort de l'Agence sur l'aboutissement de la gestion des déchets (caractérisation, tri/traitement...) pour contribuer efficacement à une meilleure gestion des filières de déchets.

La triple certification pour les normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé-sécurité) a été renouvelée.

Le dialogue social reste riche, avec la signature de quatre accords avec les partenaires sociaux (accord salarial, organisation du travail sur le CMHM, contrat de génération, mise en place d'une expérimentation en matière de télétravail).

### 3. LE PROJET CIGEO

Les études et travaux relatifs au projet Cigéo se poursuivent suivant les orientations fixées par la loi de programme du 28 juin 2006 et par le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs.

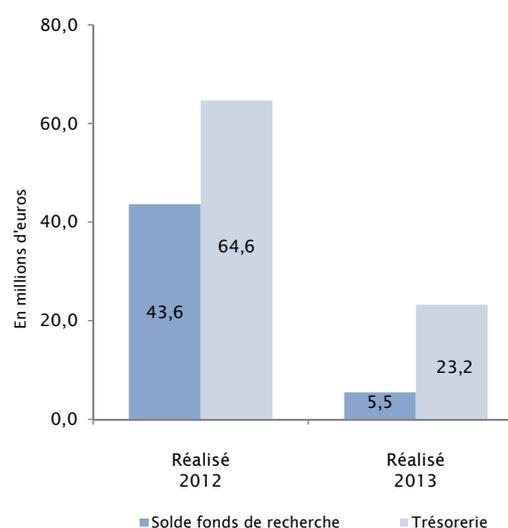
Les études d'esquisse portant sur l'ensemble du stockage Cigéo à terminaison ont été lancées début 2012 suite à la signature du contrat avec le maître d'œuvre. L'esquisse du projet a été examinée par une revue d'experts organisée sous l'égide de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) entre novembre 2012 et février 2013. Une réunion « grands témoins » a permis en mai 2013 de confirmer les grands choix techniques réalisés au cours de la phase d'esquisse.

Le débat public sur le projet Cigéo s'est achevé le 15 décembre dernier. Ce débat public a été un moment important pour l'Andra. Après l'annulation des réunions publiques organisées à Bure et à Bar-le-Duc, la CNDP a mis en œuvre de nouvelles modalités d'organisation, avec notamment des débats contradictoires sur Internet et une conférence de citoyens qui a rendu son avis début février 2014. Le débat a été très riche, avec un nombre important d'expressions au niveau national et local. Plus de 76 000 visites ont été enregistrées sur le site Internet du débat public, 1 500 questions, 500 avis, 154 cahiers d'acteurs. Les départements de Meuse et de Haute-Marne sont à l'origine de près de la moitié des cahiers d'acteurs, de 25 % des avis et 18,5 % des questions. Suite à la publication du bilan et du compte-rendu du débat public le 15 février, les suites données au projet par l'Andra ont été publiées au journal officiel de la République Française (JORF) du 10 mai 2014.

Dans le Laboratoire souterrain, 130 mètres linéaires de galeries ont été creusés, atteignant un total 1 369 m, au moyen de deux machines de creusement : un brise roche hydraulique et un tunnelier à attaque ponctuelle. Le comportement d'un nouveau type de revêtement, les voussoirs, est expérimenté. L'expérimentation sur le noyau de scellement s'est poursuivie.

Le projet Cigéo est actuellement financé par le fonds recherche, alimenté par une taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base. Il fait l'objet d'un suivi distinct dans les comptes de l'Andra, en trésorerie, emplois et ressources et dispose de son propre compte bancaire. Ce fonds n'a pas d'impact sur le résultat de l'Agence. Les recettes prévues comprenaient le versement de la taxe recherche pour 96,6 M€ et 3,9 M€ de recettes diverses. Au total, les recettes perçues s'élèvent *in fine* à 98 M€. Les dépenses sur le projet s'élèvent à 136,1 M€.

Evolution du solde du fonds de recherche



## 4. PROJET FA-VL

Conformément au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, l'Agence a remis le 21 décembre 2012 au Gouvernement son rapport sur les scénarios de gestion étudiés pour les différents types de déchets FA-VL. Ce rapport conclut à la nécessité de lancer des investigations géologiques afin d'étudier l'opportunité de l'implantation d'un centre de stockage à faible profondeur pour des déchets FA-VL auquel pourrait être associé un stockage en surface de déchets TFA.

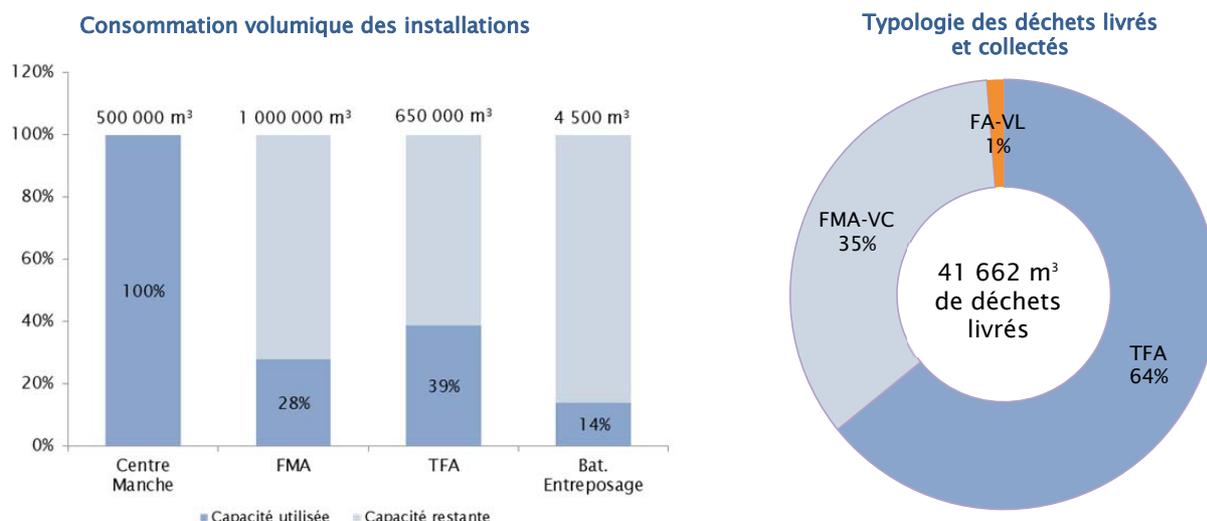
Par courrier du 21 mars 2013, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable a approuvé la poursuite des travaux de recherche de site de stockage et le lancement des démarches administratives nécessaires à la réalisation des investigations géologiques sur le territoire de la Communauté de Communes de Soulaines. Il a également demandé que les autres pistes de recherche d'un site soient explorées avec la même rigueur. Il s'agit notamment de l'analyse de l'opportunité d'un stockage de déchets FA-VL sur d'autres territoires accueillant déjà des installations nucléaires. La décision éventuelle de lancer un projet industriel ne sera prise qu'en 2015, au vu des résultats scientifiques et techniques, et de la démarche d'information et de concertation.

Une campagne de reconnaissance géologique dans l'Aube a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2013 avec la réalisation de mesures géophysiques sur le territoire de la Communauté de communes de Soulaines. Au total, c'est un linéaire d'environ 40 km qui a été étudié. Six plates-formes de forage ont été réalisées pour des investigations par carottages de 70 à 120 m de profondeur et pour des sondages hydrogéologiques.

Ce projet est financé par les propriétaires de déchets. L'Andra participe au financement, au titre des déchets qu'elle collecte auprès des producteurs non électronucléaires, des particuliers ou lors de ses opérations sur les sites pollués orphelins. Les dépenses sur ce projet s'élèvent à environ 7 M€ en 2013. Le résultat est bénéficiaire.

## 5. LES CENTRES DE SURFACE

CIZA (Centres Industriels de l'Andra dans l'Aube) est l'appellation utilisée depuis 2012 pour désigner le CSA (anciennement Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte : CSFMA) et le Cires qui regroupe le Centre de stockage des déchets de très faible activité (CSTFA) et les nouveaux bâtiments d'entreposage et de regroupement. Ces centres de surface sont financés au travers de contrats conclus avec les producteurs livrant des déchets sur ces centres. Au global, ces activités sont bénéficiaires.

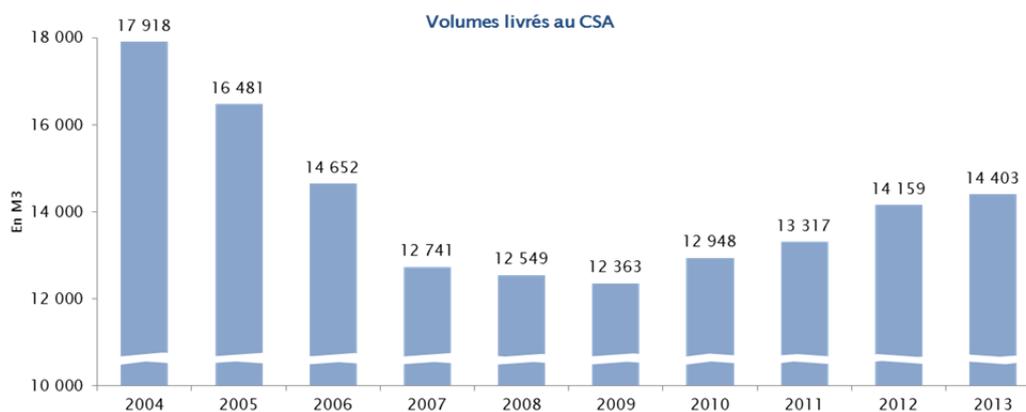


## 5.1 Activité de stockage des déchets de faible et moyenne activité sur le CSA

Les activités de prise en charge de colis de déchets sur le CSA sont encadrées par un contrat couvrant la période 2010-2014, signé avec les principaux producteurs de déchets radioactifs de la filière électronucléaire (EDF, CEA et Areva). Les réceptions de colis de déchets s'élèvent pour 2013 à 14 403 m<sup>3</sup> et le volume stocké à 12 675 m<sup>3</sup>.

L'année a connu une forte activité de l'atelier de compactage avec 25 550 fûts compactés (record depuis la mise en service de cette installation), soit le double de la prévision initiale. Ce surcroît d'activité est une conséquence de l'arrêt de l'incinération à Centraco (Socodei) suite à un accident sur un four de fusion en septembre 2011. Le chiffre d'affaires est en progression du fait notamment de la prise en charge des colis à compacter d'EDF. Le résultat dégagé par l'activité représente 9,5 % du chiffre d'affaires, niveau record lié à la forte activité. Pour 2014, une baisse significative du nombre de colis à réceptionner est envisagée (~25 %) selon les prévisions des producteurs.

Les différents investissements à mener sur le Centre et la construction des ouvrages de stockage, financés par l'Andra ont représenté un peu plus de 4 M€ en 2013. Les locaux du laboratoire d'analyses radiologiques du Centre ont été agrandis de près de 100 m<sup>2</sup> pour accueillir le personnel en charge des analyses radiologiques.



Aucun accident ni incident, selon l'échelle INES n'est survenu en 2013 sur le Centre. Une anomalie (niveau 1) et un écart (niveau 0) ont fait l'objet d'une déclaration à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Ces deux événements n'ont eu aucune conséquence sur le personnel, l'environnement ni sur l'installation. Les résultats de l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (Acro), qui avait été mandaté par la Commission locale d'information (Cli) pour mener une campagne de prélèvements et d'analyses autour et à l'intérieur du centre, ont été présentés fin 2013. Ils confirment que les niveaux de radioactivité mesurés sont comparables à ceux couramment observés dans des endroits non perturbés par des rejets industriels.

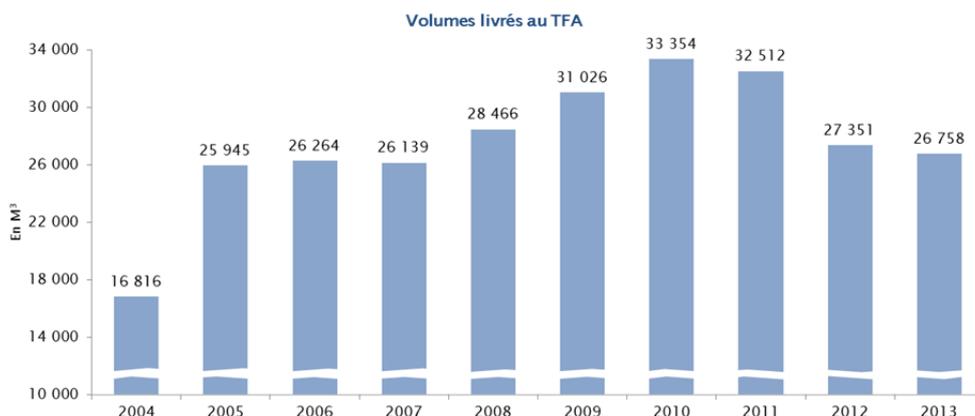
## 5.2 Activité de stockage de déchets de très faible activité sur le Cires

L'année 2013 est la dernière année du contrat d'application actuel (financement du Centre sur la période 2009-2013). Ce contrat se solde par un résultat cumulé de 4 M€, représentant 5,75 % du chiffre d'affaires, mais le résultat cumulé de l'activité depuis la création du Centre en 2003 reste négatif à -3,6 M€ suite aux pertes réalisées sur les 5 premières années d'exploitation du Centre.

Le résultat a sensiblement baissé ces deux dernières années, du fait de la baisse des volumes de déchets pris en charge sur le Centre : environ 24 000 m<sup>3</sup> de déchets stockés (contre environ 29 000 m<sup>3</sup> en moyenne sur les 3 premières années d'application du contrat). En 2013, les investissements et constructions d'alvéoles représentent plus de 5 M€ sur le Centre.

L'année 2013 a également été marquée par :

- La négociation du contrat d'application pour la période 2014-2018 qui devrait permettre d'améliorer l'équilibre financier de l'activité.
- Le stockage en alvéole des deux premiers générateurs de vapeur.



### 5.3 Activité de surveillance du Centre de stockage de la Manche

Plus de 500 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. En janvier 2003, le Centre est officiellement entré en phase de surveillance suite à la parution des textes réglementaires régissant cette étape de la vie d'un stockage.

La convention de financement du Centre concerne les activités récurrentes de surveillance, les études à mener pour répondre aux recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire et les divers travaux et études sur la couverture définitive pour en assurer la pérennité. L'activité dégage un résultat positif.

Le rapport des experts mandatés par la Cli pour fournir « une analyse rigoureuse et impartiale sur le plan scientifique » des résultats des mesures de tritium, conclut qu'il « est faux d'insinuer que l'Andra minimise la valeur de ses mesures ». A cette occasion, la Cli a réaffirmé sa volonté de travailler de façon raisonnée et rigoureuse.

## 6. LA COLLECTE DES DECHETS DES PRODUCTEURS NON ELECTRONUCLEAIRES

### 6.1 La collecte de déchets disposant d'une solution de stockage

Cette activité, qui ne relève pas d'un financement public, consiste à prendre en charge les déchets du secteur « hospitalo-universitaire » sur la base d'un tarif devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination. Malgré les augmentations de tarifs de ces dernières années, les prix restent inférieurs à l'évolution des coûts de revient de l'activité liés aux difficultés rencontrées sur Socatri et Socodei.

Un plan d'actions est actuellement en cours pour améliorer la situation financière de la filière. Outre l'augmentation des tarifs, ce plan intègre également la recherche d'optimisations, notamment en faisant en sorte de mieux maîtriser les outils et installations nécessaires à cette filière. La mise en service des bâtiments de regroupement et d'entreposage sur le Cires fin 2012 est le premier élément de réponse à cette problématique. En 2013, les actions se sont poursuivies afin d'optimiser les processus de gestion des déchets, en fonction de leurs caractéristiques et revoir les contrats avec les principaux fournisseurs. L'activité ne devrait pas renouer avec un résultat bénéficiaire avant 2017.

## 6.2 La collecte de déchets en attente de solution de stockage (FA-VL/MA-VL)

Cette collecte s'effectue notamment auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques. Elle regroupe les déchets suivants : les minéraux, les sels radioactifs naturels (radium, thorium), les objets au radium et les paratonnerres. Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent à un stockage sur le futur centre FA-VL (déchets de type radifère). Dans une moindre mesure, certains déchets sont également orientés vers un stockage MA-VL, c'est le cas notamment de certaines sources scellées ou d'objets radioactifs à usage médical (Orum).

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (Cnar).

En 2013, 1 750 colis ont été transférés de Socatri vers le Cires dont 1 366 colis FA-VL en entreposage longue durée. L'activité affiche en 2013 un résultat globalement à l'équilibre.

## 7. LES PRESTATIONS DE SERVICES FRANCE ET INTERNATIONAL

### 7.1 Le développement commercial France

Cette activité regroupe les cinq lignes de produits que l'Andra souhaite développer en France :

- La formation des producteurs et prestataires ;
- L'optimisation par tri, traitement et conditionnement améliorés ;
- L'optimisation de la gestion des déchets de démantèlement ;
- Le recyclage des déchets dans la filière nucléaire ;
- Le stockage de déchets « sur site ».

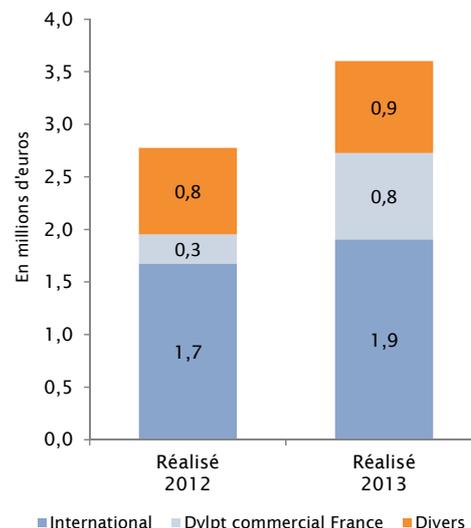
Le chiffre d'affaires est en forte progression entre 2013 et 2012. Le résultat reste déficitaire du fait du développement des produits et de l'acquisition de moyen de prospection des clients et de développement de l'activité.

### 7.2 La valorisation du savoir-faire à l'international

Cette activité consiste essentiellement en la valorisation de l'expertise de l'Agence selon les orientations suivantes : les concepts de stockage de surface sur les modèles CSA et Cires, les stratégies de gestion des déchets pour les pays primo accédants et sur les produits en devenir comme le stockage géologique, l'inventaire des déchets, les sources scellées et la communication. L'objectif de croissance du chiffre d'affaires (+6 %) affiché dans le contrat quadriennal a été dépassé (+14 %) grâce à la signature de plusieurs contrats. Le chiffre d'affaires a progressé de 13,7 % par rapport à l'an passé. Les 3/4 du chiffre d'affaires de l'année sont réalisés avec l'Europe et la Corée. L'activité génère un résultat légèrement bénéficiaire.

Par ailleurs, l'Agence s'implique fortement dans les activités institutionnelles et les groupes internationaux qui permettent notamment d'échanger sur les bonnes pratiques.

Stratification du chiffre d'affaires prestations de services



## 8. LES MISSIONS D'INTERET GENERAL

### 8.1 L'assainissement des sites pollués

La loi du 28 juin 2006 a confié pour mission à l'Agence de réhabiliter les sites contaminés par des substances radioactives et prendre en charge les déchets issus de cet assainissement. L'Opération Diagnostic Radium vise à contrôler des sites suspectés d'être contaminés et à les assainir. Parmi les 20 chantiers sur lesquels l'Andra a travaillé en 2013 : 3 sont terminés, 7 sont en phase de préparation et 10 en phase d'assainissement.

La phase finale de réhabilitation du site d'Orflam Plast à Pargny-sur-Saulx a été engagée. Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques fin 2013 et des aléas rencontrés sur les ouvrages hydrauliques, la fin du chantier prévue initialement début 2014 a été reportée au 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

Les dépenses s'élèvent à 4,9 M€ et sont financées par une subvention de l'Etat.

### 8.2 L'Inventaire national

Cette activité, financée par le biais d'une subvention de l'Etat consiste à éditer tous les 3 ans une publication complète de l'inventaire des matières et des déchets radioactifs présents sur le territoire national. Véritable outil de gestion des déchets radioactifs en France, l'Inventaire permet de connaître et de recenser en toute transparence les matières et les déchets radioactifs, en présentant l'état de leurs stocks au 31 décembre 2010, leurs localisations sur le territoire ainsi qu'une information structurée en fonction de leurs filières de gestion. L'édition 2012 donne une évaluation prospective, avec des prévisions sur les quantités de déchets pour 2020, 2030 et jusqu'à fin de vie du parc actuel en lien avec les hypothèses sur la politique énergétique de la France à ces échéances.

### 8.3 Les subventions reçues

L'Agence a encaissé l'intégralité de la subvention prévue au titre de ses missions d'intérêt général (soit 3,9 M€). Les dépenses affectées s'élèvent à 3,5 M€. Elles correspondent principalement aux travaux réalisés sur les sites d'Orflam-Plast et Gif-sur-Yvette, à l'inventaire national et à la prise en charge aidée d'objets radioactifs.

Par ailleurs, l'Agence a également encaissé 1,8 M€ en 2013 de subventions dites « Grenelle ». Les dépenses s'élèvent à 1,8 M€ en 2013 et concernent plus particulièrement l'Opération Diagnostic Radium et la restauration des ouvrages hydrauliques sur le site Orflam-Plast.

## 9. LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Cette activité est réalisée dans le cadre de la convention signée entre l'Etat et l'Andra en 2010 pour un montant initial de 100 M€. Les projets pressentis pour un financement doivent contribuer au développement de nouvelles technologies en matière de traitement des déchets radioactifs et participer ainsi à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France. Une convention État-ANR « Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » a été signée le 31 janvier 2012, réduisant de 25 M€ le montant prévu initialement.

Un avenant à la convention a été préparé en 2013. Il introduit un nouvel axe de développement, au travers d'un appel à projets avec l'ANR, sur le développement de procédés pour une gestion optimisée des déchets issus du démantèlement des installations nucléaires (apport de 45 M€ du fonds Investissements d'avenir). L'Andra attend la signature de l'avenant afin de pouvoir initier l'appel à projets.

Le projet de traitement des « déchets alpha » mené en collaboration entre Areva, le CEA et l'Andra et soutenu dans le cadre du programme des Investissements d'avenir (apport de 19,6 M€ du fonds la), a fait l'objet, le 27 novembre 2012, d'une décision du Premier Ministre autorisant l'Andra à contractualiser avec les bénéficiaires. Le contrat a été signé par l'ensemble des parties le 7 novembre 2013. La phase de R&D se déroulera jusqu'en 2018 et permettra la mise au point d'une unité pilote de traitement par torche à plasma de ces déchets technologiques à forte composante organique.

## 10. LA SECURISATION DU FINANCEMENT DES CHARGES NUCLEAIRES FUTURES

« L'article 20 » de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, modifiée par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret n°2007-243 du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à la « sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet d'une constitution « d'actifs dédiés » afin de garantir le financement de ces obligations futures.

L'article 20 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 introduit un dispositif dérogatoire autorisant les exploitants nucléaires à prolonger de cinq ans, soit jusqu'en 2016, l'échéance de constitution des actifs dédiés, sous réserve de remplir certaines conditions. Une couverture minimale de 75 % des provisions est cependant exigée dès maintenant.

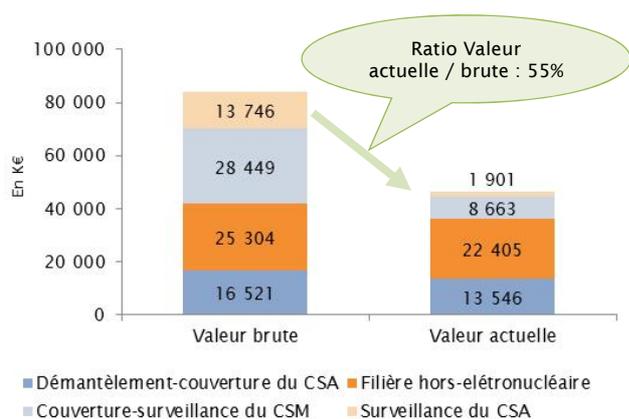
### 10.1 Situation de l'Agence en matière de politique de constitution et de gestion des actifs

Le Conseil d'administration de l'Agence a approuvé à l'unanimité le 3 mai et le 13 décembre 2012 les modifications apportées sur la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme, au regard de la crise de la dette.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture permettant de combiner au mieux une espérance de rendement suffisante pour couvrir les flux prévisionnels des passifs avec un risque limité de perte en capital et un degré de liquidité suffisant.

L'Agence s'appuie sur une expertise financière pour examiner la stratégie d'allocation optimale des actifs de couverture et mettre en œuvre une gestion dynamique du portefeuille, dans le respect des limites réglementaires fixées par instrument et des objectifs de rendement/risque et règles de placement fixées dans la politique.

### 10.2 Situation des provisions et des actifs de couverture



A fin décembre 2013, les provisions pour charges « article 20 » représentent 46,5 M€ en valeur actuelle. Le taux de couverture des provisions par des actifs dédiés est de 92 %. Le Conseil d'administration a validé l'atteinte d'un taux de couverture à 100 % d'ici fin 2014, ce qui correspond à un versement d'environ 5 M€ sur le fonds dédié.

Les actifs sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra ». A fin 2013, la répartition des actifs le composant est de 35 % de titres d'entreprises, 42 % de titres gouvernementaux et 23 % d'actions (dont 9 % se rapportant à des placements socialement responsables). Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 42,9 M€ (dont 3,7 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 4,48 % depuis l'origine (4,81 % en 2013), supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,5 % retenu par l'Agence.

La situation et l'évolution des provisions pour charges de long terme et des actifs dédiés correspondants sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels des états financiers.

## 11. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE L'AGENCE

Le financement du projet Cigéo sera assuré à compter du 1<sup>er</sup> janvier par la taxe recherche (pour les dépenses de recherche) mais également par une contribution spéciale créée par la loi de finances rectificative 2013. Cette contribution alimentera un nouveau fonds à compter de 2014 (le fonds « conception ») sur lequel seront affectés les études de conception industrielle du projet mais également les travaux préliminaires sur site. Pour mémoire, ces deux fonds qui sécurisent le financement du projet ne participent pas au résultat de l'Agence.

En l'absence de crédit d'impôts en faveur de la recherche, les perspectives financières pour 2014 restent tendues du fait notamment de la fragilité de l'activité de prise en charge des déchets des producteurs non électronucléaires. La mise en place d'un nouveau cadre contractuel pour la prise en charge des déchets TFA sur le Cires devrait permettre d'améliorer la gestion du risque de sous-livraisons de la part des producteurs. Le résultat devrait néanmoins rester au global bénéficiaire.

# ETATS FINANCIERS

Nota : Les états financiers, après approbation du Conseil d'administration, font l'objet d'une publication accessible sur le site Internet de l'Agence.

## 1. Chiffres clés des comptes 2013

Les tableaux de ce chapitre sont des agrégats de gestion, hors référentiel comptable, permettant de donner au lecteur une vision simplifiée de la situation financière de l'Agence.

### 1.1 Bilan de gestion

ACTIF (En milliers d'euros)	31/12/2013	DONT FONDS NON DEDIES	DONT FONDS DEDIES RECHERCHE INV. D'AVENIR		31/12/2012
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Montants bruts	17 333	15 786	1 546	0	16 894
Amortissements	-10 009	-9 038	-970	0	-9 303
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Montants bruts	659 586	516 287	143 300	0	625 084
Amortissements	-346 209	-302 834	-43 376	0	-332 655
<b>Immobilisations financières</b>	<b>77 772</b>	<b>77 753</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>76 469</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>398 472</b>	<b>297 954</b>	<b>100 519</b>	<b>0</b>	<b>376 489</b>
Stocks et en cours	25 768	25 768	0	0	24 754
Dépréciation des stocks et en cours	-669	-669	0	0	-635
Avances et acomptes versés	851	815	36	0	811
Créances clients	21 164	18 582	2 582	0	14 248
Dépréciations des créances clients	-279	-279	0	0	-241
Autres créances	213 134	192 453	20 682	0	209 255
Dépréciations des autres créances	-5	-5	0	0	-5
Disponibilités et valeurs mobilières	115 943	15 482	25 465	74 996	170 618
Charges constatées d'avance	6 946	6 515	431	0	5 992
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>382 854</b>	<b>258 663</b>	<b>49 196</b>	<b>74 996</b>	<b>424 796</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>781 327</b>	<b>556 616</b>	<b>149 714</b>	<b>74 996</b>	<b>801 285</b>

PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2013	DONT FONDS NON DEDIES	DONT FONDS DEDIES RECHERCHE INV. D'AVENIR		31/12/2012
Report à nouveau	58 527	58 527	0	0	57 256
Résultat de l'exercice	5 112	5 112	0	0	1 271
Subventions d'investissement	38 543	36 015	2 528	0	43 600
Provisions réglementées	99 922	99 424	497	0	98 855
Avances conditionnées	204 189	204 189	0	0	204 204
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>406 293</b>	<b>403 268</b>	<b>3 025</b>	<b>0</b>	<b>405 186</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>77 878</b>	<b>77 878</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 320</b>
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	19 422	17 204	2 218	0	18 990
Emprunts-dettes financières divers	930	930	0	0	833
Avances et acomptes recus	5 457	3 281	2 177	0	4 191
Dettes fournisseurs	50 502	16 714	33 788	0	49 909
Dettes fiscales et sociales	18 060	16 040	2 020	0	16 553
Dettes sur immobilisations	4 444	947	3 497	0	6 350
Autres dettes	84 286	3 799	5 492	74 996	126 329
<b>DETTES</b>	<b>183 102</b>	<b>58 915</b>	<b>49 191</b>	<b>74 996</b>	<b>223 156</b>
Produits perçus d'avance	114 053	16 556	97 498	0	93 622
Ecarts de conversion passif	1	1	0	0	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>781 327</b>	<b>556 616</b>	<b>149 714</b>	<b>74 996</b>	<b>801 285</b>

## 1.2 Compte de résultat de gestion

(En milliers d'euros)	REALISE 2013	DONT FONDS NON DEDIES	DONT FONDS DEDIES RECHERCHE	INV. AVENIR	REALISE 2012
Production vendue (chiffre d'affaires)	188 143	79 924	108 220	0	177 613
Production stockée	919	919	0	0	-1 917
Production immobilisée	26 487	1 528	24 959	0	23 896
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>215 550</b>	<b>82 371</b>	<b>133 179</b>	<b>0</b>	<b>199 593</b>
Consommation en provenance des tiers	-137 797	-43 855	-93 942	0	-127 908
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>77 753</b>	<b>38 517</b>	<b>39 237</b>	<b>0</b>	<b>71 685</b>
Subventions d'exploitation reçues	7 924	5 809	2 116	0	5 491
Impôts, taxes et versements assimilés	-23 171	-14 989	-8 182	0	-21 828
Charges de personnel	-54 382	-21 254	-33 128	0	-51 222
Crédit d'impôt recherche	372	372	0	0	0
Autres produits d'exploitation (hors CIR)	794	791	4	0	1 686
Autres charges d'exploitation	-476	-430	-46	0	-541
Résultat financier	341	341	0	0	2 894
Résultat exceptionnel	-104	11	-115	0	30
Impôt sur les bénéfices	-530	-530	0	0	0
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>8 521</b>	<b>8 636</b>	<b>-115</b>	<b>0</b>	<b>8 195</b>
Dotation nette aux amortissements et provisions	-23 987	-17 528	-6 459	0	-28 208
Reprises sur amortissements et provisions	9 573	9 471	101	0	11 394
Valeur nette comptables d'éléments d'actifs cédés	-5 721	-5 720	-1	0	-3 458
Produits de cession d'éléments actifs	3 800	3 685	115	0	2 757
Quote-part des subventions d'investissement virées à résultat	12 925	6 568	6 358	0	10 591
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 112</b>	<b>5 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 271</b>

## 1.3 Analyse des grands équilibres

### 1.3.1 Compte de résultat simplifié

CHARGES	REALISE 2013	REALISE 2012
Personnel	54 382	51 222
Fonctionnement	162 655	151 045
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>217 037</b>	<b>202 267</b>
Charges calculées	29 708	31 667
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>246 745</b>	<b>233 934</b>
Bénéfice (3) = (2) - (1)	5 112	1 271
<b>TOTAL DES CHARGES = (1) + (3)</b>	<b>251 857</b>	<b>235 205</b>

PRODUITS	REALISE 2013	REALISE 2012
Subventions de l'Etat (*)	5 292	3 491
Ressources fiscales (**)	132 532	126 367
Autres subventions	2 631	947
Autres ressources	85 104	79 658
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>225 559</b>	<b>210 463</b>
Produits calculés	26 298	24 742
<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>251 857</b>	<b>235 205</b>
Perte (4) = (1) - (2)	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS = (2) + (4)</b>	<b>251 857</b>	<b>235 205</b>

(\*) dont subventions encaissées

5 669

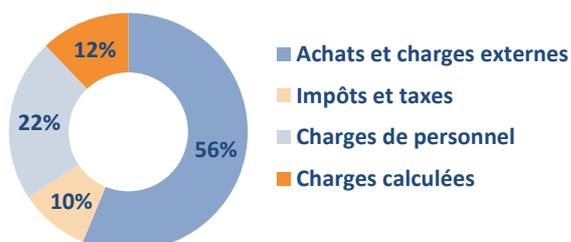
3 781

(\*\*) dont taxe recherche encaissée

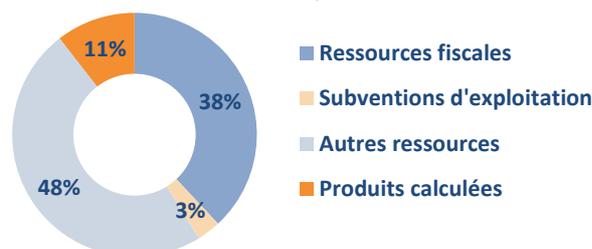
95 416

117 494

### Ventilation des charges



### Ventilation des produits

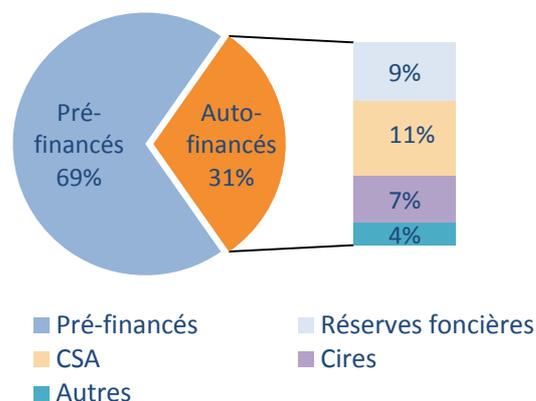


### 1.3.2 Dépenses d'investissement

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 37,9 M€ en 2013 (dont 41,2 M€ d'acquisitions et 3,7 M€ de cessions) et se répartissent comme suit :

- ✓ Les investissements « pré-financés » de 26 M€ en 2013 se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le CMHM. Ils ont été financés par la taxe recherche.
- ✓ Les investissements financés sur fonds propres s'élèvent à 11,5 M€, notamment 6,8 M€ concernant les Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (dont 4,2 M€ au titre des travaux de jouvence du CSA et 2,6 M€ sur le Cires avec notamment la réalisation de nouveaux batibulles), et 3,3 M€ au titre des réserves foncières.

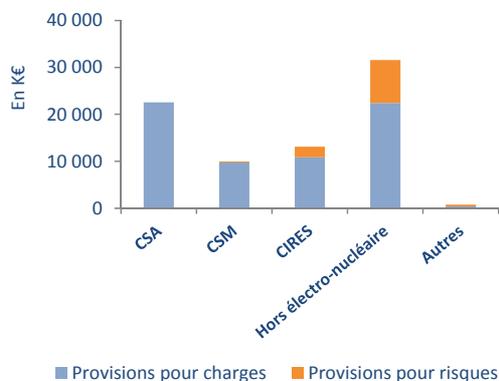
Investissements 2013  
(nets des produits de cession)



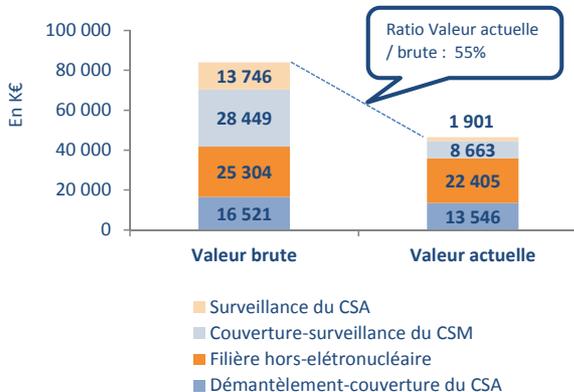
### 1.3.3 Provisions pour risques et charges

En K€	2013	Dotation	Reprise	2012
Provisions pour risques	11 923	353	3 242	14 812
Provisions pour charges - article 20	46 515	1 934	2 009	46 590
Provisions pour charges - hors article 20	19 440	2 157	635	17 918
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>77 878</b>	<b>4 444</b>	<b>5 886</b>	<b>79 320</b>

Répartition des provisions



Provisions pour charges encadrées par l'article 20



Les principales variations des provisions induisant au global une baisse sont liées à la reprise de provisions pour risques, liées à l'achèvement du contrôle fiscal relatif au crédit d'impôt recherche et à la conclusion de litiges commerciaux en faveur de l'Agence.

A fin décembre 2013, les provisions pour charges « article 20 » représentent 46,5 M€ et leur taux de couverture, par les actifs dédiés, atteint 92 %. Un versement complémentaire de 5 M€ devra être réalisé pour atteindre un taux de 100 % (prévu d'être prélevé sur les autres titres immobilisés).

### 1.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

ACTIF = EMPLOIS		2013	PASSIF = RESSOURCES		ACTIF = EMPLOIS		2012	PASSIF = RESSOURCES		△ 2013/2012
EMPLOIS STABLES	757 174		RESSOURCES DURABLES	841 852	EMPLOIS STABLES	720 663		RESSOURCES DURABLES	810 892	
ACTIF CIRCULANT	76 539	FR 84 679			ACTIF CIRCULANT	65 593	FR 90 229			FR -5 551
TRESORERIE ACTIVE	115 928	BFR -24 286	PASSIF CIRCULANT	100 826	TRESORERIE ACTIVE	170 570	BFR -75 069	PASSIF CIRCULANT	140 662	BFR 50 782
		NET 108 966	TRESORERIE PASSIVE	6 962			NET 165 298	TRESORERIE PASSIVE	5 272	TRESO NETTE -56 332

La variation de la trésorerie de 56 332 k€ concerne le fonds Cigéo pour 41 387 k€ et les fonds non dédiés pour 14 946 k€. Cette diminution s'explique :

- ✓ D'une part par la diminution du fonds de roulement de 5 551 k€ en 2013, du fait de la réalisation d'investissements financés sur fonds propres supérieurs à la capacité d'autofinancement dégagée en 2013 (respectivement 12 054 k€ pour 8 636 k€).
- ✓ D'autre part par la diminution du besoin en fonds de roulement de 50 782 k€, imputable au fonds Cigéo pour 41 394 k€ (diminution de la taxe recherche et augmentation des dépenses) et pour 9 388 k€ aux fonds non dédiés (augmentation des créances d'exploitation et diminution des dettes d'exploitation).

### 1.3.5 Tableau de financement par segment

Le tableau de financement suivant décompose les emplois et ressources de l'Agence selon leur destination, en isolant les fonds encadrés par un dispositif législatif et réglementaire qui les rendent non fongibles avec le reste de la trésorerie de l'Agence (fonds recherche<sup>1</sup> et fonds Investissements d'avenir<sup>2</sup>).

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2013	DONT FONDS NON DEDIES	DONT FONDS DEDIES		AU 31/12/2012
			INVEST. D'AVENIR	RECHERCHE	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	41 191	15 232	0	25 959	37 737
Acquisition d'immobilisations financières	522	507	0	15	22 067
Besoins (+) ou dégageement (-) en fonds de roulement	50 782	9 388	0	41 394	-2 215
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250	0	0	1 250
Autres emplois	1 288	1 273	0	15	25 073
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>95 033</b>	<b>27 649</b>	<b>0</b>	<b>67 383</b>	<b>83 913</b>
Capacité d'autofinancement	8 521	8 636	0	-115	8 195
Cessions	3 800	3 685	0	115	2 757
Fonds propres	16	11	0	5	25
Autres ressources	26 362	371	0	25 991	23 180
<b>II- TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>38 700</b>	<b>12 704</b>	<b>0</b>	<b>25 996</b>	<b>34 157</b>
<b>EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)</b>	<b>-56 332</b>	<b>-14 946</b>	<b>0</b>	<b>-41 387</b>	<b>-49 755</b>
<b>Variation du FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-5 551</b>	<b>-5 558</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-51 970</b>
<b>Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>50 782</b>	<b>9 388</b>	<b>0</b>	<b>41 394</b>	<b>-2 215</b>
<b>Variation de la TRESORERIE</b>	<b>-56 332</b>	<b>-14 946</b>	<b>0</b>	<b>-41 387</b>	<b>-49 755</b>
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	84 679	9 768	74 996	-85	90 229
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-24 287	-967	0	-23 321	-75 069
Niveau de la TRESORERIE	108 966	10 734	74 996	23 236	165 298

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

<sup>1</sup> Fonds créé par l'article L542-12-1 du code de l'environnement pour le financement des études et recherches du projet Cigéo.

<sup>2</sup> Fonds créé en application de la convention Etat-Andra publiée au Journal officiel du 15 août 2010. Le fonds est géré sur un compte ouvert au Trésor public, selon arrêté.

### 1.3.6 Trésorerie et titres immobilisés

#### 1.3.6.1 Trésorerie disponible

La trésorerie totale de l'Andra, hors titres immobilisés, s'élève à 109 M€ à fin 2013 (contre 165 M€ à fin décembre 2012), dont 23,2 M€ affectés sur le fonds recherche (non fongible), 75 M€ sur le fonds Investissements d'avenir (non fongible), et 10,7 M€ restants pour le financement courant des activités de l'Agence (en particulier pour le besoin en fond de roulement de début d'année).

La baisse de la trésorerie disponible de 56,3 M€ par rapport à 2012 provient de l'utilisation du fonds recherche (-41,3 M€) et la trésorerie courante de l'Agence (-14,9 M€, essentiellement pour les investissements) :

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2013	HORS FONDS DEDIES	FONDS DEDIES		AU 31/12/2012
			INVEST. D'AVENIR	RECHERCHE	
Trésorerie à l'ouverture	165 298	25 679	74 996	64 623	215 052
Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	-40 626	-623	0	-40 002	11 539
Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-14 037	-12 653	0	-1 384	-38 139
Trésorerie provenant (affectée) aux placements de MT & LT	-522	-522	0	0	-22 067
Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 147	-1 147	0	0	-1 088
Trésorerie à la clôture	108 966	10 734	74 996	23 236	165 298

#### 1.3.6.2 Titres immobilisés

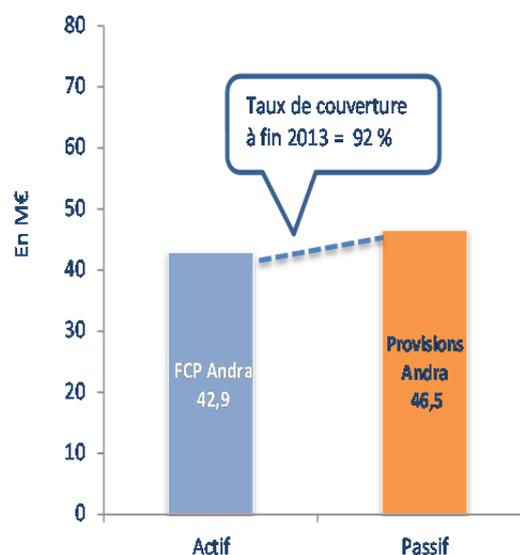
TRESORERIE IMMOBILISEE	2013	2012
Fonds commun de placement	39 168	38 669
Contrats de capitalisation (y.c. intérêts courus)	29 391	28 616
Dépôts à terme	9 005	9 000
Trésorerie immobilisée à la clôture	77 564	76 285

##### a) Actifs de couverture réglementaires

Les actifs financiers dédiés à la couverture des charges de long terme sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra » agréé par l'Autorité des Marchés en 2011.

A fin 2013, la répartition des actifs le composant est de 35 % de titres d'entreprises, 42 % de titres gouvernementaux et 23 % d'actions (dont 9 % se rapportant à des placements socialement responsables).

Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 42,9 M€ (dont 3,7 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 4,48 % depuis l'origine (4,81 % en 2013), supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,5 % retenu par l'Agence.



##### b) Autres actifs de couverture

Les autres titres immobilisés valorisés à 38,4 M€ à fin 2013 sont des placements de moyen terme (dépôts à terme et contrats de capitalisation) qui permettront d'alimenter le FCP Andra de telle sorte que le taux de couverture « article 20 » soit assuré, financer les investissements sur fonds propres et couvrir les autres charges et aléas futurs de l'Agence (hors article 20).

## 2. Etats financiers

### 2.1 Document de synthèse

#### 2.1.1 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	NOTE ANNEXE
Production vendue (chiffre d'affaires)	188 143	177 613	01
Production stockée	919	-1 917	
Production immobilisée	26 487	23 896	02
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement	10 600	8 112	03
Autres produits	8 390	5 871	04
Reprises sur provisions	6 449	8 282	09
Transferts de charges	727	1 677	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>241 716</b>	<b>223 535</b>	
Consommation en provenance des tiers	137 797	127 908	05
Impôts, taxes et versements assimilés	23 171	21 828	06
Charges de personnel	54 382	51 222	07
Dotations aux amortissements et provisions	19 069	22 833	08
Autres charges	406	424	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>234 824</b>	<b>224 215</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 891</b>	<b>-680</b>	
Produits financiers	1 426	4 046	09
Charges financières	1 883	1 819	09
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-457</b>	<b>2 227</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>6 434</b>	<b>1 548</b>	
Produits exceptionnels	8 716	7 624	10
Charges exceptionnelles	9 507	7 900	10
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-792</b>	<b>-276</b>	
Impôt sur les bénéfices	530	0	11
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 112</b>	<b>1 271</b>	

## 2.1.2 Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	BRUT	AMORT. & DEPRECIATION	NET AU 31/12/2013	NET AU 31/12/2012	NOTE ANNEXE
Immobilisations incorporelles	17 333	10 009	7 324	7 591	12
Immobilisations corporelles	659 586	346 209	313 377	292 428	12
Immobilisations financières	77 772	0	77 772	76 469	13
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>754 691</b>	<b>356 218</b>	<b>398 472</b>	<b>376 489</b>	
Stocks et en cours	25 768	669	25 099	24 119	14
Avances et acomptes versés	851	0	851	811	
Créances clients	21 164	279	20 885	14 006	15
Autres créances	213 134	5	213 129	209 250	16
Disponibilités et valeurs mobilières	115 943	0	115 943	170 618	17
Charges constatées d'avance	6 946	0	6 946	5 992	18
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>383 807</b>	<b>952</b>	<b>382 854</b>	<b>424 796</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 138 497</b>	<b>357 170</b>	<b>781 327</b>	<b>801 285</b>	

PASSIF (En milliers d'euros)	NET AU 31/12/2013	NET AU 31/12/2012	NOTE ANNEXE
Report à nouveau	58 527	57 256	19
Résultat de l'exercice	5 112	1 271	
Subventions d'investissement	38 543	43 600	20
Provisions réglementées	99 922	98 855	21
Avances conditionnées	204 189	204 204	22
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>406 293</b>	<b>405 186</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>77 878</b>	<b>79 320</b>	<b>23</b>
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	19 422	18 990	24
Emprunts-dettes financières divers	930	833	25
Avances et acomptes recus	5 457	4 191	26
Dettes fournisseurs	50 502	49 909	27
Dettes fiscales et sociales	18 060	16 553	28
Dettes sur immobilisations	4 444	6 350	27
Autres dettes	84 286	126 329	29
<b>DETTES</b>	<b>183 102</b>	<b>223 156</b>	
Produits perçus d'avance	114 053	93 622	30
Ecart de conversion passif	1	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>781 327</b>	<b>801 285</b>	

## 2.1.3 Tableau de financement

(En milliers d'euros)	31/12/2013		Solde 2 - 1	31/12/2012 Solde
	Besoins 1	Dégagement 2		
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours	980			
Avances et acomptes versés sur commandes	40			
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	6 879			
Autres créances d'exploitation	2 265			
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes		1 266		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		593		
Autres dettes d'exploitation	39 789			
<b>A - Variation nette "exploitation"</b>	<b>49 953</b>	<b>1 859</b>	<b>-48 094</b>	<b>3 198</b>
Variation des autres débiteurs	781			
Variation des autres créditeurs	1 906			
<b>B - Variation nette "hors exploitation"</b>	<b>2 687</b>	<b>0</b>	<b>-2 687</b>	<b>-983</b>
<b>A + B = Besoins (-) ou dégagement (+) en fonds de roulement</b>			<b>-50 782</b>	<b>2 215</b>
Variation des disponibilités		54 642		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		1 690		
<b>C - Variation nette "Trésorerie"</b>	<b>0</b>	<b>56 332</b>	<b>56 332</b>	<b>49 755</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT GLOBAL (TOTAL A + B+ C)</b>			<b>5 551</b>	<b>51 970</b>
<b>Ressource nette (+) ou emploi net (-)</b>			<b>5 551</b>	<b>51 970</b>

(En milliers d'euros)	AU	
	31/12/2013	31/12/2012
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	41 191	37 737
Acquisition d'immobilisations financières	522	22 067
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	50 782	-2 215
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250
Autres emplois	1 288	25 073
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>95 033</b>	<b>83 913</b>
Capacité d'autofinancement	8 521	8 195
Cessions	3 800	2 757
Fonds propres	16	25
Autres ressources	26 362	23 180
<b>II- TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>38 700</b>	<b>34 157</b>
<b>EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)</b>	<b>-56 332</b>	<b>-49 755</b>

## 2.1.4 Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012
Résultat net	5 112	1 271
Amortissements et provisions	14 414	16 814
(Plus) ou moins values sur cessions	1 921	701
Subventions d'investissement virées à résultat	-5 074	-4 749
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-7 852	-5 841
<b>Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)</b>	<b>8 521</b>	<b>8 195</b>
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	-980	1 913
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	-10 230	-12 380
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	-37 937	13 811
<b>A- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) A L' EXPLOITATION</b>	<b>-40 626</b>	<b>11 539</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-41 191	-37 737
Acquisition d'immobilisations financières	-522	-22 067
Cession ou réduction d'immobilisations	3 800	2 757
Financement des dépenses d'investissement	26 024	22 800
Investissements d'avenir	0	-25 000
Autres fonds propres	16	25
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	-780	-3 116
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	-1 906	2 132
<b>B- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>-14 559</b>	<b>-60 206</b>
Augmentation / (diminution) des dettes financières	103	162
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250
<b>C- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AU FINANCEMENT</b>	<b>-1 147</b>	<b>-1 088</b>
<b>D- VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>-56 332</b>	<b>-49 755</b>
<b>E- TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>165 298</b>	<b>215 052</b>
<b>F- TRESORERIE A LA CLOTURE (D+E)</b>	<b>108 966</b>	<b>165 298</b>
<i>dont trésorerie dédiée au fonds recherche</i>	<i>23 236</i>	<i>64 623</i>
<i>dont trésorerie dédiée aux investissements d'avenir</i>	<i>74 996</i>	<i>74 996</i>
<i>dont trésorerie disponible pour les autres activités de l'Agence</i>	<i>10 734</i>	<i>25 679</i>

## 2.2 Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2013 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 1999 (arrêté du 22 juin 1999).

### 2.2.1 Options, exceptions

#### *Immobilisations corporelles et incorporelles*

##### *Évaluation du coût d'entrée*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement CRC 2004-2006, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Au cas particulier des projets, les dépenses sont comptabilisées en charges pendant la phase d'esquisse et immobilisées à compter de la phase d'avant-projet détaillé, si la décision d'investir a été prise par le conseil d'administration.

##### Concernant les réserves foncières :

Les réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence sont constitutives d'un droit comptabilisé en immobilisations incorporelles, l'option d'acquisition pouvant être levée ultérieurement en vue de disposer des emprises foncières nécessaires aux futurs centres.

##### Concernant les actifs de démantèlement :

Ils sont inscrits en immobilisations corporelles et correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée.
- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

##### *Amortissements économiques*

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des

biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

##### Concernant le Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte :

Les installations font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.

##### Concernant le Laboratoire souterrain (LS) :

L'ouvrage a été considéré comme « une installation à caractère spécifique » en raison de son usage spécifique tel que défini par l'Article 5 du décret du 3 août 1999.

Les installations sont amorties selon leur durée de vie économique, dans la limite de l'autorisation administrative d'exploitation fixée par décret.

- ✓ L'autorisation initiale d'exploitation, délivrée par le décret du 3 août 1999 était valable jusqu'au 31/12/2006 et avait été prorogée jusqu'au 31/12/2011, suite au décret du 23/12/2006.
- ✓ Le décret n°2011-1910 du 20/12/2011 autorise l'Andra à poursuivre l'exploitation du Laboratoire souterrain jusqu'au 31/12/2030.

La prorogation ou le renouvellement de l'autorisation administrative est considérée comme une modification significative des conditions d'utilisation des biens amortissables, justifiant une révision prospective du plan d'amortissement pour l'exercice en cours et les exercices postérieurs, sur la base de la valeur nette comptable résiduelle et de la durée résiduelle.

##### *Amortissements dérogatoires*

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens, apprécié sur des bases techniques. Les amortissements des biens susceptibles

d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du code Général des Impôts et le complément pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire, la durée résultant des usages retenue par l'Agence est de 20 ans, conformément à la position de l'administration fiscale exprimée en 2009. Un suivi extra-comptable est effectué pour les amortissements de ces installations :

- ✓ Réintégration de la fraction d'amortissement comptabilisé excédant l'amortissement fiscal jusqu'en 2010, la durée d'utilisation bornée à la durée d'autorisation fixée initialement en 2011 étant plus courte que la durée d'usage retenue par l'administration fiscale,
- ✓ En regard, déduction de la fraction d'amortissement comptable reportée fiscalement à compter de 2011, les dotations aux amortissements comptabilisées étant inférieures aux dotations fiscalement admises.

Les financements correspondants sont repris en regard de chaque réintégration ou déduction de fraction d'amortissement comptable correspondant.

#### *Dépréciation des immobilisations*

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (Cires), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

Concernant les réserves foncières acquises par l'Agence ou pour le compte de l'Agence, un amoindrissement de la valeur est constaté pour les terrains boisés et les forêts destinés à être probablement échangés, dès lors que leur valeur d'échange serait inférieure à la valeur d'acquisition.

#### *Financement des investissements*

Concernant les investissements des centres de stockage :

- ✓ Jusqu'au 31 décembre 1998, les financements reçus des producteurs ont

été enregistrés en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent.

- ✓ A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs :

- ✓ Les financements ont été enregistrés, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage en profondeur.
- ✓ A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

---

#### *Immobilisations financières*

---

##### *Valorisation des actifs financiers*

Les titres immobilisés par l'Agence sont comptabilisés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP), l'objectif de ces portefeuilles étant de pouvoir en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ils se composent :

- ✓ d'un Fond Commun de Placement Andra valorisé au coût historique de souscription des parts, destiné à financer les provisions pour charges de long terme de l'Agence relevant de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.
- ✓ de placements à terme (contrats de capitalisation, dépôts à terme), valorisés à leur coût historique, majorés des intérêts courus à la clôture. Ces placements sont destinés notamment à financer les provisions pour charges non sécurisées par le FCP Andra.

### *Dépréciation des actifs financiers*

Concernant le FCP composé de titres obligataires, d'actions, d'OPVCM, la valeur d'inventaire retenue en fin d'exercice pour la détermination d'une éventuelle moins-value latente est appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise (dont les titres sont détenus), fondée sur la valeur liquidative ou d'utilité.

Compte tenu de la destination de ce portefeuille et de sa durée de conservation, une dépréciation est prise en compte en cas de baisse significative ou prolongée de la valeur liquidative du fonds et des risques associés aux supports d'investissements le composant.

### *Stocks et en cours*

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres industriels de l'Andra dans l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

### *Traitement comptable du fonds recherche*

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement du fonds destiné au financement des recherches et études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- ✓ Enregistrement du produit du fonds recherche en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ce fonds, assuré par le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) dite « de recherche », est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature.
- ✓ Report du solde débiteur ou créateur du fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

### *Traitement comptable du fonds dédié aux Investissements d'avenir*

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010. Elle a attribué 100 M€ à l'Andra pour financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette Générale des Finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la Législation Fiscale a confirmé les principes comptables et fiscaux retenus pour le suivi de ce fonds.

Une nouvelle convention entre l'Etat-ANR a été signée le 31 janvier 2012 en vue de redéployer 25 M€ des crédits confiés à l'Andra au profit de l'ANR.

### *Créances*

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

A la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

### *Provisions pour risques et charges*

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres industriels de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte

tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement du CRC n°2004-06 et de l'avis n°2005-H du CNC. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel « quote-part État ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis à la clôture est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe parmi les

engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

#### Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré par prudence comme un acquis comptabilisé au cours de l'exercice de son encaissement ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés, et non au cours de celui ayant supporté les charges de recherche.

Le crédit d'impôt perçu au cours de l'exercice est enregistré, compte tenu du caractère récurrent des raisons pour lesquelles ce crédit est obtenu, en « autres produits » d'exploitation.

## 2.2.2 Informations complémentaires

### *Vérifications en cours ou instruites*

Concernant le redressement relatif à l'application de la législation de Sécurité sociale, d'assurance chômage et de la garantie des salaires au titre des exercices 2008 à 2010, un recours a été déposé en janvier 2012 devant la Commission de Recours Amiable, puis en février 2013 auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, l'Agence contestant cinq des sept chefs de redressement. En l'absence des conclusions de l'Urssaf, l'audience fixée initialement en octobre 2013 a été reportée en avril 2014.

Concernant la vérification de comptabilité réalisée en 2013 par la Direction de la Vérification Nationales et Internationales (DVNI) au titre des exercices 2010-2012, l'Agence a accepté la proposition de rectification reçue en novembre 2013 aboutissant à une remise en cause de 0,4 % des CIR 2009-2012.

### *Liste des principales abréviations*

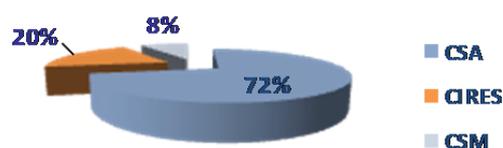
CSA	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité.
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage des déchets de très faible activité.
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CSA + Cires).
CSM	Centre de stockage de la Manche.
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne.
LS	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne.
ETe	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne).
Cigéo	Centre industriel de stockage géologique pour les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue.

## 2.3 Notes au compte de résultat

### Note 01 : Chiffre d'affaires par activité

En K€	Note	2013	2012
Projet CIGEO	(a)	108 220	104 988
Projet FAVL		7 085	2 753
Centres de stockage		64 610	62 111
Petits producteurs		4 114	5 112
Autres activités	(b)	4 115	2 748
<b>TOTAL</b>		<b>188 143</b>	<b>177 713</b>

### Répartition du chiffre d'affaires des centres de stockage



- (a) Le projet Cigéo est financé principalement par la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche ». Pour 2013, le montant perçu est de 95 416 k€ et le montant restant à consommer de 5 484 k€ (contre respectivement 117 494 k€ et 43 615 k€ en 2012).
- (b) Dont 1 220 k€ au titre de la valorisation de l'expertise et savoir-faire de l'Agence en France et 1 906 k€ à l'international.

### Note 02 : Production immobilisée

La production immobilisée de l'exercice 2013 correspond pour 24 959 k€ aux travaux réalisés au titre des ouvrages souterrains du Laboratoire de Bure.

### Note 03 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	Note	2013	2012
Subvention DGEC	(a)	3 538	2 731
Subvention DGPR	(b)	1 756	1 813
Subventions d'investissement	(c)	2 676	2 621
Autres subventions	(d)	2 630	947
<b>TOTAL</b>		<b>10 600</b>	<b>8 112</b>

- (a) La subvention DGEC destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2013 pour 4 062 k€, a été versée pour sa totalité (soit 3 869 k€ nette de la charge de réserve). Le montant utilisé au titre de 2013 s'élève à 3 538 k€ et le reliquat restant à consommer inscrit au passif du bilan est de 3 255 k€.
- (b) La subvention DGPR destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement, entrant dans le cadre du programme « prévention des risques », a été attribuée et versée en 2013 à hauteur de 1 800 k€. Le montant utilisé sur l'exercice porte principalement sur l'opération diagnostic radium et le reliquat restant à consommer est de 5 845 k€ à fin 2013.
- (c) Les subventions d'investissement sont reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).
- (d) Les autres subventions obtenues en 2013 se rapportent pour 1 946 k€ à des subventions entrant dans le cadre des programmes européens.

**Note 04 : Autres produits**

En K€	Note	2013	2012
Financement des investissements	(a)	7 950	5 862
Crédit d'impôt recherche	(b)	372	0
Autres		68	9
<b>TOTAL</b>		<b>8 390</b>	<b>5 871</b>

- (a) La reprise en résultat des investissements financés par les producteurs est effectuée au rythme des amortissements économiques correspondants (cf. principes comptables).
- (b) Ce poste se rapporte pour 530 k€ à l'imputation de la charge d'impôt sur les sociétés 2013 sur le crédit d'impôt recherche 2010 non encaissé et pour - 159 k€ aux suites du contrôle fiscal réalisé par la DVNI en 2013. Ce dernier a exclusivement porté sur les CIR déclarés au titre des exercices 2009-2012, avec une remise en cause notifiée de 210 k€ (soit 0,4% de 50,6 M€ de CIR déclarés sur les 4 dernières années). L'impact négatif de 159 k€ correspond au recouvrement attendu au titre du CIR 2009 (ce dernier ayant été remboursé à l'Agence en 2010). Quant à la rectification des CIR 2010-2011, elle se traduira par une baisse des CIR à encaisser (-48 k€ au titre du CIR 2010 et -3 k€ au titre du CIR 2011).

**Note 05 : Consommations en provenance des tiers**

En K€	Note	2013	2012
Achats stockés de matières et fournitures		1 516	1369
Achats non stockés de matières et fournitures		5 585	5303
Sous-traitance	(a)	108 263	99 882
Primes d'assurance	(b)	1 232	2 901
Personnel extérieur à l'entreprise		848	367
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		3 742	2 441
Déplacements, missions et réceptions		1 703	1 950
Autres achats et charges externes	(c)	14 908	13 695
<b>TOTAL</b>		<b>137 797</b>	<b>127 908</b>

- (a) La sous-traitance porte principalement sur les programmes d'études du projet Cigéo (74 215 k€ en 2013 contre 72 461 k€ en 2012).
- (b) Les primes d'assurance incluent les dotations relatives au contrat d'assurance collectif destiné à couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière (375 k€ en 2013 contre 2 146 k€ en 2012).
- (c) Dont 7 515 k€ au titre des travaux d'entretien et réparations.

**Note 06 : Impôts, taxes et versements assimilés**

En K€	Note	2013	2012
Taxes sur les salaires		4 026	3543
Taxe sur les installations nucléaires	(a)	8 717	8281
Taxes foncières et Contribution Economique Territoriale		9 874	9 462
Autres impôts et taxes		554	542
<b>TOTAL</b>		<b>23 171</b>	<b>21 828</b>

- (a) L'augmentation de ce poste s'explique par la révision du coefficient multiplicateur de la taxe de stockage de 1,3 à 1,5 (soit + 440 k€) en application du décret n° 2013-737 du 12 août 2013.

**Note 07 : Charges de personnel**

Les charges de personnel sont en progression de 6 % par rapport à 2012 :

En K€	Note	2013	2012
Salaires et traitements	(a)	36 677	34 279
Charges sociales		16 142	15 228
Autres charges de personnel		1 841	1 715
Produit d'impôt CICE	(b)	-278	0
<b>TOTAL</b>		<b>54 382</b>	<b>51 222</b>

(a) Les droits des salariés acquis au titre des congés à payer et Compte Epargne Temps sont inscrits en charges à payer.

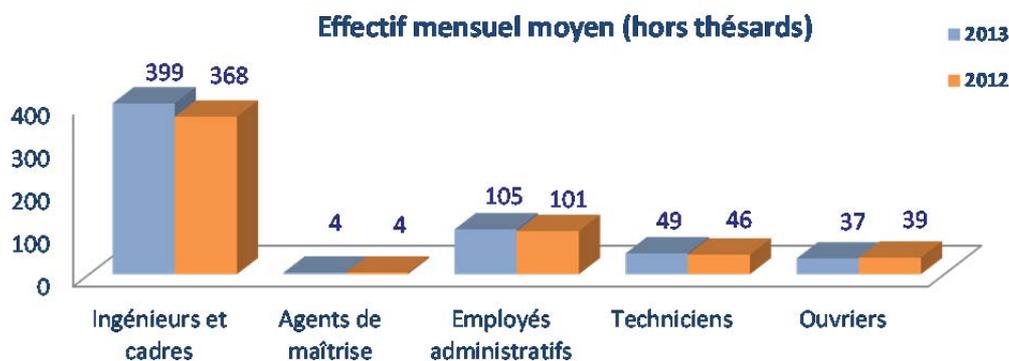
(b) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sera notamment destiné à financer des dépenses d'extension de brevets à l'international.

**Accords en vigueur :**

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 16 juin 2011 pour la période 2011-2013, une prime d'intéressement brute de 887 k€ a été provisionnée au titre de l'exercice 2013 (contre 1 184 k€ en 2012).

Concernant l'accord relatif à la formation professionnelle, le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation s'élève à 41 681 heures au 31 décembre 2012 (contre 38 300 heures à fin 2012).

L'effectif mensuel moyen (hors thésards) a progressé de 7 % en 2013 (594 en 2013 contre 558 en 2012). Cet accroissement vise à répondre principalement aux ressources nécessaires à la montée en puissance du projet Cigéo.



**Note 08 : Dotations et reprises d'exploitation**

En K€	Dotations		Reprises	
	2013	2012	2013	2012
<b>Sur immobilisations</b>				
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	15 540	12 894		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	193	1 321	557	
<b>TOTAL</b>	<b>15 733</b>	<b>14 215</b>	<b>557</b>	<b>0</b>
<b>Sur actif circulant</b>				
Dépréciation des stocks et en-cours	40	39	7	5
Dépréciation des créances clients	37	87	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>126</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<b>Provisions</b>				
Pour risques	352	2 270	3 242	5 308
Pour charges	2 906	6 222	2 643	2 964
<b>TOTAL</b>	<b>3 258</b>	<b>8 492</b>	<b>5 885</b>	<b>8 272</b>

Les dépréciations aux immobilisations reflètent la potentielle perte de valeur des réserves foncières destinées à être échangées (cf. note 10).

Les dotations aux provisions pour risques de l'exercice 2013 portent sur des aléas relatifs aux filières industrielles (notamment sur les hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus collectés par l'Agence) et les reprises sur des risques de contentieux prescrits ou annulés par voie judiciaire.

Les variations sur l'exercice des provisions pour charges se rapportent principalement à l'actualisation des hypothèses d'évaluation des charges de long terme des déchets collectés au sein de la filière hors électronucléaire.

**Note 09 : Résultat financier**

En K€	Note	2013	2012
Revenus des titres immobilisés	(a)	781	3 115
Revenus des valeurs mobilières de placement	(b)	208	510
Reprise sur provisions		0	2
Transfert de charges		412	406
Différences positives de change		20	2
Autres produits financiers		5	11
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>1 426</b>	<b>4 046</b>
Dotations financières aux provisions		0	0
Désactualisation des provisions	(c)	1 210	1 074
Intérêts et charges assimilées	(d)	657	722
Différences négatives de change		16	23
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1 883</b>	<b>1 819</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-457</b>	<b>2 227</b>

(a) Les revenus des titres immobilisés se rapportent aux intérêts courus des contrats de capitalisation. Le rendement moyen, net des frais de gestion, est de 2,9 % sur 2013 (dont 2,6 % garantis) et de 3 % sur les 48 derniers mois.

(b) Les revenus des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 595 k€ en 2013, dont 386 k€ de placements sur les fonds recherche neutralisés (cf. options comptables). Le rendement moyen des placements de l'Andra en valeurs mobilières est de 0,7 % sur 2013 (1,02 % sur les 48 derniers mois et 2,06 % sur les 10 dernières années).

(c) Les charges d'intérêts se rapportent principalement à l'emprunt souscrit pour le financement de la construction du Cires (654 k€ en 2013 contre 717 k€ en 2012).

(d) Les charges de désactualisation des provisions incluent la quote-part du démantèlement du CSA à la charge des producteurs, pour lequel un transfert de charge a été constaté à hauteur de 412 k€.

**Note 10 : Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2013 est constitué pour -674 k€ des moins-values réalisées dans le cadre des échanges de réserves foncières acquises par l'Agence ou pour son compte.

En K€	Note	2013	2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	40
Produits des cessions d'éléments d'actif		3 800	2 758
Quote-part du financement des investissements repris en résultat	(a)	2 300	2 107
Reprises sur amortissements dérogatoires		2 718	2 714
Autres produits exceptionnels		-103	5
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>8 715</b>	<b>7 624</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	15
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		5 721	3 458
Dotations aux amortissements dérogatoires		3 785	4 427
Dotations aux dépréciations exceptionnelles		0	0
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>9 507</b>	<b>7 900</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-792</b>	<b>-276</b>

(a) Ce poste correspond à la reprise du financement des investissements par les producteurs, selon le même rythme que l'amortissement des biens financés.

**Note 11 : Impôt sur les bénéfices**

En application de la loi de finances pour 2013, la charge d'impôt due au titre de l'exercice 2013 s'élève à 710 k€ et le crédit d'impôt mécénat à 180 k€. Le reliquat est imputé sur la créance de crédits d'impôts recherche. Le solde des crédits d'impôts recherche non utilisés pour le paiement de l'impôt s'élève à 38 237 k€ à fin 2013. Ils se rapportent aux déclarations déposées de 2011 à 2013, au titre des exercices 2010-2012 et ayant fait l'objet d'une vérification par la DVNI.

## 2.4 Notes au bilan

### 2.4.1 Notes à l'actif

#### Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2013	2012	Variation		Virement de poste à poste
			Augmentation	Diminution	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>17 333</b>	<b>16 894</b>	<b>4 103</b>	<b>3 416</b>	<b>-248</b>
Terrains, agencements et aménagements	39 180	34 716	4 987	1 452	929
Constructions, agencements et aménagements (*)	200 927	193 620	5 411	1 581	3 477
Installations à caractère spécifique	310 522	289 270	12 492	16	8 776
Matériel et outillage, agencements	80 861	78 621	1 375	204	1 069
Installations générales, agencements	215	214	0	0	1
Matériel de transport	1 692	1 412	323	43	0
Matériel de bureau et informatique	7 845	7 514	411	180	100
Emballages récupérables	95	24	71	0	0
Immobilisations corporelles en cours	18 249	19 693	12 660	0	-14 104
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>659 586</b>	<b>625 084</b>	<b>37 730</b>	<b>3 476</b>	<b>248</b>
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre</i>	<i>3 229</i>	<i>3 045</i>	<i>230</i>	<i>7</i>	<i>-39</i>
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers</i>	<i>12 171</i>	<i>11 968</i>	<i>412</i>	<i>248</i>	<i>39</i>
<i>(*) dont actif quote-part Etat</i>	<i>7 556</i>	<i>7 556</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL</b>	<b>676 919</b>	<b>641 978</b>	<b>41 833</b>	<b>6 892</b>	<b>0</b>

#### Immobilisations incorporelles

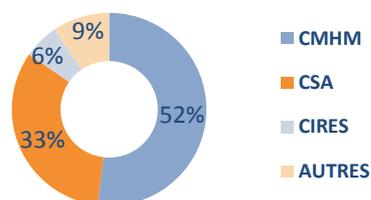
Les immobilisations incorporelles à fin 2013 se rapportent aux logiciels à usage interne (12 542 k€), aux réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence (4 686 k€) ainsi qu'au rachat de l'activité de production des étiquettes pour le secteur nucléaire (105 k€).

#### Immobilisations corporelles

Les investissements réalisés sur l'exercice 2013, hors actifs de démantèlement, s'élèvent à 41 191 k€ (dont 25 959 k€ financés par la taxe recherche et 15 183 k€ financés sur fonds propres). Ces derniers ont permis de financer notamment les investissements de jouvence des centres de stockage ainsi que la constitution de nouvelles réserves foncières visant à disposer des surfaces nécessaires à l'implantation des futurs centres de stockage.

Les investissements bruts cumulés à fin 2013 s'élèvent à 653 962 k€ dont 221 618 k€ pour le CSA, 39 896 k€ pour le Cires et 351 299 k€ au titre du projet Cigéo.

#### INVESTISSEMENTS BRUTS AU 31/12/2013 (hors actifs de démantèlement)



Les actifs de démantèlement constitués à fin 2013 en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élèvent à 15 400 k€ (dont 12 595 k€ pour le CSA et 2 805 k€ pour le Cires).

L'actif de 7 556 k€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges.

Amortissements et dépréciations en K€	2013	2012	Variation	
			Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 008</b>	<b>9 303</b>	<b>912</b>	<b>207</b>
Terrains, agencements et aménagements	6 986	7 046	497	557
Constructions, agencements et aménagements (*)	74 429	70 521	4 276	368
Installations à caractère spécifique	226 671	219 923	6 763	15
Matériel et outillage, agencements	31 852	29 475	2 508	131
Installations générales, agencements	194	179	15	0
Matériel de transport	975	913	89	27
Matériel de bureau et informatique	5 076	4 574	670	168
Emballages récupérables	27	24	3	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>346 210</b>	<b>332 655</b>	<b>14 821</b>	<b>1 266</b>
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre</i>	<i>666</i>	<i>560</i>	<i>106</i>	<i>0</i>
<i>(*) dont actif quote-part Etat</i>	<i>7 556</i>	<i>7 556</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL</b>	<b>356 218</b>	<b>341 958</b>	<b>15 733</b>	<b>1 473</b>

#### *Amortissements économiques des immobilisations :*

- ✓ Les immobilisations du CSA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 12 675 m<sup>3</sup> en 2013, soit 280 171 m<sup>3</sup> stockés depuis la mise en exploitation du centre, pour une capacité totale de 1 040 950 m<sup>3</sup>.
- ✓ Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique est bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation. La prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2030, selon le décret du n° 2011-1910, a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2011 (cf. principes comptables).
- ✓ Les actifs de démantèlement à la charge de l'Agence sont amortis suivant le mode linéaire, sur la durée d'exploitation des sites.

#### *Dépréciations des immobilisations :*

- ✓ Dépréciation du terrain d'emprise du Cires dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés. La dépréciation de 105 k€ à fin 2013 se rapporte à 251 760 m<sup>3</sup> de déchets stockés depuis la mise en exploitation, pour une capacité réglementaire de 650 000 m<sup>3</sup>.
- ✓ Dépréciation des réserves foncières destinées à être revendues ou échangées en vue de disposer d'une emprise foncière adéquate à l'implantation des futurs centres de stockage pour tenir compte des marges du marché. La dépréciation de 937 k€ ramène la valeur de ces actifs à leur valeur vénale probable compte tenu de l'objectif.
- ✓ Dépréciation de l'actif quote-part-État pour sa totalité, soit 7 556 k€, en l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère.

**Note 13 : Immobilisations financières**

Les titres immobilisés ont été constitués par prélèvement sur la trésorerie générale de l'Agence :

Valeurs brutes en K€	Note	2013	2012
FCP Andra	(a)	39 169	38 669
Autres titres immobilisés	(b)	38 396	37 616
Dépôts et cautionnements versés		207	184
<b>TOTAL</b>		<b>77 772</b>	<b>76 469</b>

(a) *Fond commun de placement « Andra diversifié long terme » agréé par l'Autorité des Marchés financiers en août 2011, destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de l'article 20 de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Au 31/12/2013, sa valeur de marché s'élève à 42 910 k€, pour une valeur d'achat de 39 169 k€, soit une plus-value latente de 3 741 k€.*

(b) *Des contrats de capitalisation ont été souscrits à hauteur de 25 500 k€, en vue de financer notamment le reliquat des charges de long terme devant intervenir avant le 31/12/2016 et les charges de long terme se rapportant à l'installation classée du Cires. Au 31/12/2013, la valeur de rachat des contrats est de 29 391 k€, dont 3 891 k€ d'intérêts courus. Par ailleurs, des dépôts à terme sont mobilisés à hauteur de 9 M€ en vue d'obtenir une rentabilité plus élevée que celle proposée avec les valeurs mobilières de placement.*

**Note 14 : Stocks et en cours**

Le stock magasin du CSA évalué à 978 k€ comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité) et du petit outillage. Une dépréciation de 669 k€ est calculée sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

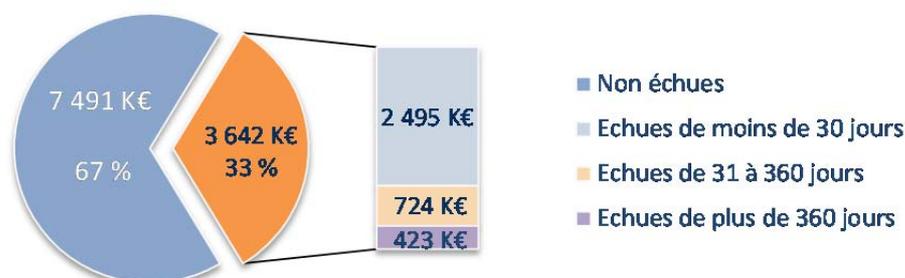
La consommation des différentes lignes d'ouvrages de stockage sur le CSA s'élève fin 2013 à 280 171 m<sup>3</sup>, représentant 27 % de la capacité de stockage théorique du centre.

Les ouvrages de stockage disponibles fin 2013 pour l'exploitation s'élève à 15 144 k€ pour le CSA et 1 655 k€ pour les alvéoles du Cires.

**Note 15 : Créances clients**

	Note	2013	2012
Créances clients	(a)	11 134	8 291
Effets à recevoir		12	10
Factures à établir	(b)	9 670	5 643
Clients douteux ou litigieux		348	304
<b>TOTAL</b>		<b>21 164</b>	<b>14 248</b>

(a) *Répartition des créances clients à fin 2013 par échéance :*



*L'augmentation des créances clients est principalement liée à la relance du projet FA-VL dont la facturation est faite à chaque trimestre échu.*

(b) *Les factures à établir se rapportent principalement aux conventions conclues avec les producteurs de déchets.*

**Note 16 : Autres créances**

Les autres créances comprennent un produit à recevoir de 187 905 k€ à fin 2013, inscrit en contrepartie des amortissements pratiqués jusqu'à fin 2006 pour les investissements du Laboratoire souterrain financés par les producteurs de déchets. En application de la convention de financement 1999-2006, ce produit à recevoir sera repris lors de la facturation des prestations de stockage en couche géologique profonde, ou annulé en cas de non aboutissement.

Les créances sur l'Etat inscrites à hauteur de 22 748 k€ à fin 2013, se rapportent principalement à la taxe sur la valeur ajoutée (dont 12 546 k€ au titre d'une demande de remboursement de TVA déposée en décembre 2013). Le reliquat concerne principalement le portefeuille de TVA sur décaissement et sur factures non parvenues.

**Note 17 : Valeurs mobilières de placements et disponibilités**

Ce poste intègre les placements et soldes positifs des banques, les soldes créditeurs étant inscrits au poste « dettes financières » (cf. note 24).

En K€	Note	2013	2012
Placements affectés aux activités courantes		13 936	24 637
Placements affectés aux fonds dédiés		11 164	62 298
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	(a)	25 100	86 935
<b>Disponibilités</b>	(b)	90 843	83 683
<b>TOTAL</b>		<b>115 943</b>	<b>170 618</b>

(a) *Le portefeuille des valeurs mobilières de placement à fin 2013 est composé majoritairement d'OPCVM monétaire, avec un profit latent de 3 k€. Les placements affectés aux fonds dédiés se rapportent exclusivement au fonds recherche.*

(b) *Les disponibilités dédiées au fonds dédiés aux Investissements d'avenir, soit 74 996 k€ à fin 2013, sont gérées sur un compte ouvert au Trésor Public, selon arrêté.*

**Note 18 : Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance à fin 2013 se rapportent notamment :

- ✓ au soutien économique local versé à la mise en service du centre TFA et restant à étaler sur la période d'exploitation ;
- ✓ au financement de la construction d'une installation de contrôle de colis destructifs sur sol d'autrui. Cette charge sera reprise en résultat à compter de la mise en service de l'installation, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation.

## 2.4.2 Notes au passif

### Note 19 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2012, soit 1 271 k€.

### Note 20 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique, pour l'inventaire national notamment, qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

Subventions d'investissement en K€	2013	2012	Variation	
			Augmentation	Diminution
CSA	184 980	186 555	11	1 586
CSM	6 653	6 653	0	0
CIGEO	5 726	5 883	5	162
Inventaire national	370	370	0	0
Nucléaire diffus	706	706	0	0
Autres	57	57	0	0
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES</b>	<b>198 492</b>	<b>200 224</b>	<b>16</b>	<b>1 748</b>
CSA	149 828	146 881	4 533	1 586
CSM	6 384	6 319	65	0
CIGEO	2 816	2 531	285	0
Inventaire national	370	370	0	0
Nucléaire diffus	502	474	28	0
Autres	49	49	0	0
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS VIREES A RESULTAT</b>	<b>159 949</b>	<b>156 624</b>	<b>4 911</b>	<b>1 586</b>

### Note 21 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2013	2012	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	1 651	1 724	460	533
Agencements des terrains	8 103	7 731	372	0
Constructions	45 017	43 309	2 610	902
Matériel et outillage, agencements	43 636	44 584	239	1 187
Matériel de transport	323	326	6	9
Matériel de bureau et informatique	1 192	1 181	98	87
<b>TOTAL</b>	<b>99 922</b>	<b>98 855</b>	<b>3 785</b>	<b>2 718</b>

### Note 22 : Avances conditionnées

La convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - Areva NC 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, dans le cas où les recherches menées aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du laboratoire souterrain s'élève en valeur brute à 204 189 k€ à fin 2013.

## Note 23 : Provisions pour risques et charges

En K€	Note	2013	2012	Augmentation		Diminution	
				Dotation	Autres	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
Litige		260	258	2			
Autre provision pour risques		11 663	14 554	351		3	3 239
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES</b>	(a)	<b>11 923</b>	<b>14 812</b>	<b>353</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3 239</b>
<b>Provisions pour charges du CSA</b>							
Démantèlement des installations	(*) (b)	12 658	12 230		428		
Couverture et fermeture définitive	(*) (c)	888	853	6	29		
Surveillance	(*) (d)	1 901	1 812	26	63		
Achèvement de travaux		9	85			76	
Autres charges	(e)	7 031	7 147	361		477	
Fonds de concours		84	84				
<b>Provisions pour charges du CSM</b>							
Surveillance	(*) (f)	7 920	7 781		265	126	
Pérennisation de la couverture	(*) (f)	743	762		25	18	26
Autres charges	(g)	1 101	719	456		74	
<b>Provisions pour charges du CIRES</b>							
Remise en état	(h)	4 084	3 904		180		
Surveillance	(i)	2 611	2 279	252	80		
Autres charges	(j)	4 155	3 370	785			
<b>Provisions pour charges hors électro-nucléaire</b>							
Achèvement de travaux du nucléaire diffus	(*) (k)	14 199	14 961	968	109	752	1 087
Prise en charge des Terres Bayard	(*) (l)	7 556	7 556				
Prise en charge des sources scellées Andra	(*) (m)	650	635	9	6		
<b>Provisions pour charges de personnel</b>							
Médailles du travail	(n)	365	330	43		8	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES</b>		<b>65 955</b>	<b>64 508</b>	<b>2 906</b>	<b>1 185</b>	<b>1 531</b>	<b>1 113</b>
<i>(*) dont charges de long terme soumises à l'article 20</i>		<i>46 515</i>	<i>46 590</i>	<i>1 009</i>	<i>925</i>	<i>896</i>	<i>1 113</i>
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		<b>77 878</b>	<b>79 320</b>	<b>3 259</b>	<b>1 185</b>	<b>1 534</b>	<b>4 352</b>

## Note 23.1 : Présentation générale des provisions pour risques et charges

## a) Provisions pour risques :

La provision pour litige se rapporte principalement à un recours déposé par l'Agence, suite à une notification de redressement par l'Urssaf.

Les autres provisions portent sur des risques de changement de scénario de référence des filières industrielles (hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus, hypothèses de calendrier de fermeture de centre de stockage).

## Provisions pour charges du CSA

- b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 487 k€ et celle revenant aux producteurs de déchets de 12 171 k€, avec pour contrepartie un actif de démantèlement.
- c) Les coûts de couverture définitive et fermeture du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité des producteurs non électronucléaires, des producteurs dits « occasionnels » et « moyens producteurs »). A fin 2013, ces déchets représentent 1,12 % de la capacité théorique du centre.
- d) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité des producteurs non électronucléaires et des producteurs dits « occasionnels »). A fin 2013, ces déchets représentent 0,51 % de la capacité théorique du centre.

- e) Les autres charges visent à couvrir les coûts futurs induits par les prestations de stockage des déchets sur le CSA (dont 3 102 k€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 2 777 k€ au titre du maintien en l'état des étanchéités, et pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés).

#### *Provisions pour charges du CSM*

- f) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre ainsi que les travaux de pérennisation de la couverture sont provisionnés à hauteur de 2,80092 %, correspondant à la quote-part des déchets provenant de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie). Le transfert de cette prise en charge à l'Agence fait suite à la signature d'une transaction avec cette entité en février 1996, à la demande de l'Etat.
- g) La provision est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM, dont 896 k€ au titre de la mise en sécurité et rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE).

#### *Provisions pour charges du Cires*

- h) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire est expressément stipulée par arrêté préfectoral. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement, amortissable sur la durée d'utilisation des bâtiments à démanteler.
- i) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre, de manière à rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- j) Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du Cires (dont 3 489 k€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage) pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés.

#### *Provisions pour charges de la filière non électronucléaire*

- k) La provision pour achèvement de travaux valorise les coûts estimatifs de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière non électronucléaire. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.
- l) La provision pour prise en charge des terres Bayard est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.
- m) La provision pour prise en charge des sources scellées est destinée à couvrir l'élimination des sources scellées usagées issues du traité d'apport CEA-Andra du 8 avril 1993.

#### *Provisions pour charges de personnel*

- n) Cette provision est destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

### **Note 23.2 : Provisions soumises aux obligations de sécurisation du financement**

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006<sup>3</sup>, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article : le décret du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le

<sup>3</sup> Codifié en partie aux articles L. 594-1 et suivants du code de l'environnement

calcul des provisions, qui doit être pérenne, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication » de la loi, d'une constitution d'actifs ('actifs dédiés') afin de garantir le financement de ces obligations futures, soit d'ici juin 2011, sauf mise en œuvre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 20 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite « Loi Nome » qui accorde aux exploitants nucléaires un report de cinq ans en matière de mise en œuvre du plan de constitution des actifs, sous réserve de remplir les deux conditions suivantes :

- ✓ La part des charges de long terme, hors charges liées au cycle d'exploitation, évaluées en euros courants et couvrant la période 2006-2030 représente moins de 10 % de l'ensemble de ces mêmes charges évaluées en euros courants,
- ✓ Au moins 75 % des provisions afférentes aux charges de long terme, à l'exclusion de celles liées au cycle d'exploitation, sont couvertes au 29 juin 2011 par des actifs.

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le tableau précédent par une étoile (\*) et totalisées sur la ligne « *dont charges de long terme soumises à l'article 20* ». Elles représentent un total de 46 515 k€ en valeur actualisée à fin décembre 2013.

#### a) Présentation des provisions selon les nomenclatures de l'arrêté du 21/03/2007

Les provisions en valeur actuelle représentent près de 55 % des provisions en valeur brute :

En K€	Hypothèses de taux		Quote/Part Andra	Valeur 2013		Valeur 2012 actuelle
	Inflation	Actualisation		Brute	Actuelle	
<b>Nomenclature 4</b>						
Démantèlement des installations CSA	3,00%	3,50%	100,00%	15 438	12 658	12 230
Couverture & fermeture CSA	3,00%	3,50%	1,12%	1 084	888	853
Achèvement travaux non électronucléaire :						
dont quote-part actualisée	2,00%	3,50%	100,00%	18 629	15 730	15 332
dont quote-part non actualisée	Conditions 2013	N/A	100,00%	6 675	6 675	7 820
<b>Nomenclature 5</b>						
Pérennisation couverture CSM	3,00%	3,50%	2,80%	812	743	762
Surveillance CSM	2,00%	3,50%	2,80%	27 638	7 920	7 781
Surveillance CSA	2,00%	3,50%	0,51%	13 746	1 901	1 812
<b>TOTAL</b>				<b>84 021</b>	<b>46 515</b>	<b>46 590</b>

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité.

Les exploitants d'installation nucléaire de base restent légalement responsables des déchets qu'ils ont produits. Dans ce cadre, et conformément au contrat conclu avec l'Andra, ils sont responsables du financement des coûts futurs des centres de stockage de l'Agence proportionnellement aux quantités de déchets stockés pour leur compte.

Au cas particulier des coûts futurs de démantèlement des installations du CSA, la provision est constituée en totalité au passif. Un actif de démantèlement du même montant est inscrit à l'actif, avec une distinction entre la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers.

Concernant les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

#### b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

##### Charges de gestion à long terme des déchets radioactifs (nomenclature 4) :

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du CSA sont estimées sur la base de devis révisés en 2009, avec pour hypothèse, une date prévisionnelle de réalisation des travaux en 2054. Cette échéance pourrait être revue en fonction de l'évolution de la vitesse de remplissage du centre et/ou

des scénarii de fermeture. L'hypothèse retenue à ce jour est un démantèlement des installations situées en zone nucléaire et la réalisation d'une couverture végétale.

Les provisions pour achèvement de travaux de la filière hors électronucléaire sont évaluées sur la base d'hypothèses en cours de révision :

- ✓ Déchets de type FA-VL :
  - Date de stockage des déchets : 2026 ;
  - Coût de stockage des déchets FA-VL issu d'une évaluation de 2005, basée sur un inventaire de référence bas de 30 000 tonnes. Une nouvelle évaluation est attendue d'ici 2015/2016 suite aux travaux de reconnaissance de site et à la réalisation de scénarios industriels de gestion.
- ✓ Déchets de type MA-VL :
  - Date de stockage des déchets : 2030 ;
  - Coût de stockage issu du rapport public 2004-2005. La révision de l'estimation est planifiée à l'issue d'une nouvelle évaluation qui sera arrêtée par le ministre de l'énergie en 2014.

#### *Charges de surveillance après fermeture des stockages (nomenclature 5) :*

Les coûts de surveillance des installations nucléaires de base du CSM et du CSA sont évalués pour 300 ans, après fermeture des centres.

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts associés :

- ✓ Au cas particulier du CSM, la phase de surveillance du centre est prononcée officiellement depuis le décret n°2003-30 du 10 janvier 2003. Suite à l'avis favorable de l'Autorité de Sureté Nucléaire rendu début 2010 sur une démarche progressive de pérennisation de la couverture, la durée de la surveillance « active » du centre s'étale sur toute la période des travaux de pérennisation de la couverture.
- ✓ Concernant la surveillance du CSA, les hypothèses retenues sont celles d'un scénario nominal, ne prenant pas en compte des travaux de pérennisation de couverture. Ce scénario est basé sur l'hypothèse que la couverture à mettre en place pour le CSA ne devrait pas nécessiter de travaux similaires à ceux du CSM, au regard du retour d'expérience qui sera fait pour le CSM.

#### *c) Principales évolutions survenues depuis la clôture 2012*

Les évolutions survenues depuis la clôture de l'exercice 2012 se rapportent :

- ✓ A l'actualisation financière des provisions ;
- ✓ A l'actualisation technique des provisions induite par l'augmentation de la quote-part des déchets à la charge de l'Agence, suite aux prises en charge des déchets réalisées dans l'année ;
- ✓ A l'actualisation de certaines hypothèses sous-jacentes au calcul des provisions. En particulier en 2013, l'hypothèse de coût unitaire de traitement des paratonnerres retenue pour le calcul des provisions a été revue à la hausse.

#### *d) Taux d'actualisation retenu*

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2013 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 30 ans et < 30 ans & > 5 ans /profil de dépense linéaire	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 30 ans & > 5 ans /profil de dépense ponctuelle	2,00%	5,00%
Cat. 3 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets de la filière non électronucléaire devant se réaliser dans les 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu ne peut excéder :

- ✓ un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art.3 de l'arrêté) ;
- ✓ le taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 3,56 % majoré de 1 point, soit un plafond de 4,56 %. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 2,81 % du 3 au 5/05/2013 et sa valeur maximale de 4,44 % le 17/11/2011.

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise de méthode pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans).

A ce titre, le rapport de la CNEF de juillet 2012 stipule « en l'absence de conclusion évidente et indiscutée sur le niveau du taux d'actualisation approprié, il convient de revenir aux principes de base qui conduisent vers une approche prudente ».

Le taux d'actualisation retenu comme prudent par l'Agence est de 3,50 % pour l'ensemble des provisions relevant de l'article 20. Au regard de la spécificité principale des provisions constituées, associée à la taille et à la structure de l'établissement, l'Andra estime que ce taux d'actualisation permettra à l'Agence d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Deux observations peuvent être faites :

- ✓ Le taux d'actualisation net d'inflation des engagements de retraite de l'Etat - qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) - était de 1,53 en 2010 (Rapport CNEF de janvier 2012), 1,62 en 2012, 0,35 dans le cadre de la loi de finances pour 2014 (en raison de la baisse des taux obligataires).
- ✓ Le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5 % est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme développée dans le rapport sur le prix du temps et la décision publique qui lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme (*Rapport du groupe d'experts présidé par Daniel Lebègue pour le Commissariat Général du Plan, documentation Française, 2005*).

#### e) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

Les simulations de provisions en valeur actualisée ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

En K€	Actualisation 3,00%	Actualisation 3,50%	Actualisation 4,00%	Actualisation 4,50%	Actualisation 4,75%
Total des provisions (article 20)	54 547	46 515	40 847	36 540	34 738
Ratio Valeur actuelle / Valeur brute	65%	55%	49%	43%	41%

#### f) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

*Organe de comité de suivi :*

Conformément au décret statutaire de l'Agence en vigueur, l'article R.542-13 du code de l'environnement prévoit que le comité financier soit un organe du conseil d'administration consulté sur l'arrêté annuel des comptes, les programmes pluriannuels et les prévisions de recettes et de dépenses associées ainsi que toute autre question d'ordre financier.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a demandé le 24 juin 2010 que le comité financier assure le rôle du comité de suivi prévu à l'article 9 du décret du 23 février 2007 modifié relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures, pris en application de « l'article 20 » de la loi du 28 juin 2006.

*Approbation par le conseil d'administration de la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme :*

La politique générale de gestion des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration de l'Agence, après avis du comité financier.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture combinant au mieux un objectif de rendement tout en assurant en priorité un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet.

L'Agence s'appuie sur un prestataire pour la gestion des actifs dédiés ainsi que la réalisation des études d'allocation stratégique cible. Une séparation des rôles de conseil et de gestionnaire a été mise en place au travers des contrats et des acteurs chargés de les exécuter.

Afin que l'Agence puisse faire face aux flux prévisionnels de dépenses de ses charges de long terme, la détermination de l'allocation des actifs de couverture doit prendre en compte la recherche d'une optimisation du couple rendement/risque tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Les objectifs d'investissement actés sont par ordre de priorité :

- ✓  *Limiter le risque de perte en capital :*  
Le portefeuille de référence doit prendre en compte l'occurrence de scénarios extrêmes et être capable, dans au moins 95 % des cas, de couvrir ses engagements. Cet objectif est couplé avec une limite de perte maximale du capital sur une année fixée à 5 % du portefeuille.
- ✓  *Obtenir une espérance de rendement permettant de couvrir les passifs :*  
L'objectif est d'obtenir une performance minimale du portefeuille de référence de 1,5 % brut + inflation (soit 3,5 % correspondant au taux d'actualisation des provisions), avec une probabilité supérieure à 95 %.
- ✓  *Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance :*  
L'orientation donnée par l'Andra au gestionnaire du fonds d'actifs dédiés est de privilégier les produits qualifiés d'investissements socialement responsables (ISR) lorsqu'un choix doit se faire entre placements à profil de risque et de rendement comparables.

Des règles de gestion propres à ces actifs dédiés ont été définies telles que :

- ✓ La mise en œuvre d'une gestion dynamique du portefeuille ;
- ✓ La mise en œuvre de moyens nécessaires au respect de la politique d'investissement avec notamment l'utilisation d'outils et modèles de marché, la mobilisation d'une expertise financière efficace ;
- ✓ La constitution d'une réserve destinée à absorber les insuffisances de rendements futurs ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne intégrant notamment des dispositifs d'alerte.

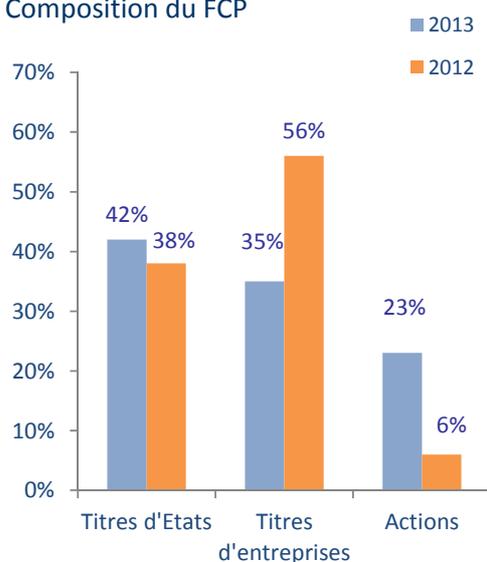
Enfin, des règles de placement fixent des limites par classes d'actifs (actions/obligations), par catégorie de produit (actions zone euro, américaines/obligations souveraines, indexées sur inflation, d'entreprises) et par catégorie d'émetteurs, en vue de limiter les risques financiers sous-jacents liés notamment à l'inflation, au risque de contrepartie (défaillance de l'émetteur) et au risque de liquidité.

g) *Situation des actifs de couverture et taux de couverture des provisions*

Les actifs de couverture immobilisés en vue de sécuriser le financement des charges de long terme relevant de l'article 20 sont gérés au sein d'un Fonds Commun de Placement Andra agréé par l'AMF en 2011.

En K€	2013	2012
Valeur comptable des parts du FCP Andra	39 168	38 669
Plus-values latentes du FCP Andra	3 742	1 782
<b>Valeur liquidative du FCP Andra</b>	<b>42 910</b>	<b>40 451</b>
Actif quote-part producteurs	12 171	11 973
Actif quote-part Etat	7 556	7 556
<b>Actifs quote-part tiers</b>	<b>19 727</b>	<b>19 529</b>
<b>Total actif</b>	<b>62 637</b>	<b>59 980</b>
Provisions pour charges : quote-part Andra	26 788	27 061
Provisions pour charges : quote-part tiers	12 171	11 973
Provisions pour charges : quote-part Etat	7 556	7 556
<b>Total passif</b>	<b>46 515</b>	<b>46 590</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>92%</b>	<b>87%</b>

## Composition du FCP



A fin 2013, la valeur liquidative du fonds s'élève à 42 910 k€ (dont 3 742 k€ de plus-values latentes). Le taux de rendement annualisé du fonds de 4,48 % à fin 2013 (4,81 % en 2013) est supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,50 % retenu par l'Agence.

Une évolution progressive du fonds en actions s'est faite sur l'exercice (23 % en 2013 contre 6 % en 2012), en conformité avec les études d'allocation stratégique présentées au comité financier et la politique générale relative aux actifs dédiés.

L'indice stratégique de performance se répartit entre le Barclays Capital Euro Gouvernement et le MSCI EMU.

Le taux de couverture des provisions est de 92 % à fin 2013 (soit 42 910 k€ rapportés à 46 515 k€). L'hypothèse retenue à ce jour est une couverture complète des provisions relevant de l'article 20 d'ici fin 2014.

## Note 24 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Note	2013	2012
Emprunts accordés	(a)	25 000	25 000
Remboursements		-12 625	-11 375
Intérêts courus		52	57
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>		<b>12 427</b>	<b>13 682</b>
Banques créditrices		6 962	5 272
Intérêts courus		33	36
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 995</b>	<b>5 308</b>

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt de 25 M€ pour financer la construction initiale du Cires, remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

**Note 25 : Emprunts et dettes financières divers**

Ce poste comprend pour 823 k€ les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise desdites sources par le fabricant.

**Note 26 : Avances et acomptes reçus**

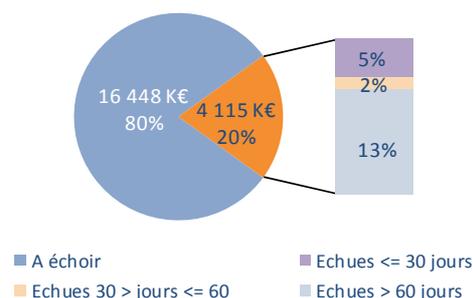
Ce poste comprend pour 2 791 k€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la « convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques ». Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couches géologiques profondes.

Suite au désaccord des producteurs sur la demande de rémunération complémentaire déposée par l'Agence en 2008 et conformément à l'avis du conciliateur nommé en vue de régler les différentes interprétations de la convention, une demande de rémunération révisée a été adressée en juillet 2013 intégrant uniquement une réévaluation des dépenses sur la base de l'indice complet de la production industrielle proposé par les producteurs.

**Note 27 : Dettes fournisseurs**

En K€	2013	2012
Factures fournisseurs	18 173	22 845
Factures non parvenues	32 329	27 064
<b>DETTES SUR BIENS ET SERVICES</b>	<b>50 502</b>	<b>49 909</b>
Factures fournisseurs	3 156	5 835
Factures non parvenues	1 288	515
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 444</b>	<b>6 350</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 946</b>	<b>56 259</b>
<i>dont factures fournisseurs parvenues</i>	<i>21 329</i>	<i>28 680</i>
<i>dont factures fournisseurs non parvenues</i>	<i>33 617</i>	<i>27 579</i>

Dettes fournisseurs 2013 par échéance  
(hors retenues de garanties)

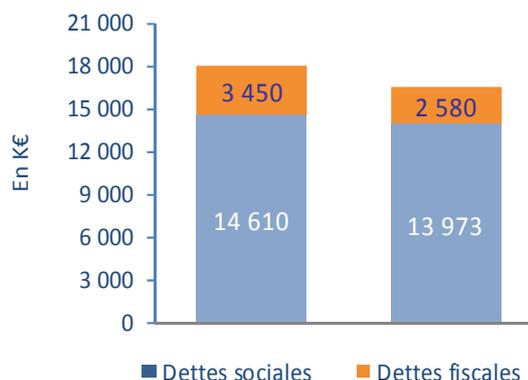


Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont passées de 30 jours fin de mois date de réception de facture à 30 jours date de réception de facture pour les nouveaux contrats. Le délai moyen de paiement des fournisseurs en 2013 est de 45 jours.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2013 sont réparties pour 80 % en dettes à échoir et 20 % en dettes échues. Concernant ces dernières, le non-paiement est justifié par une facturation non conforme aux prestations attendues.

**Note 28 : Dettes fiscales et sociales**

Les dettes sociales évaluées à 14 610 k€ à fin 2013 se rapportent pour 9 196 k€ aux provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses.



**Note 29 : Autres dettes**

En K€	Note	2013	2012
Avoirs à établir		1 084	3 133
Fonds recherche	(a)	5 484	43 615
Fonds des investissements d'avenir	(a)	74 997	74 997
Autres dettes	(b)	2 721	4 584
<b>TOTAL</b>		<b>84 286</b>	<b>126 329</b>

(a) Solde comptable des fonds dédiés : fonds recherche et fonds Investissements d'avenir.

(b) Les autres dettes se rapportent notamment aux accords réciproques des salariés signés dans le cadre des conventions de mobilité.

**Note 30 : Produits perçus d'avance**

En K€	Note	2013	2012
Prestations restant à réaliser	(a)	15 805	14 966
Financement des investissements	(b)	98 083	78 409
Financement des stocks		165	247
<b>TOTAL</b>		<b>114 053</b>	<b>93 622</b>

(a) Les prestations restant à réaliser se rapportent pour 9 100 k€ aux projets subventionnés, pour lesquels des dépenses restent à réaliser (5 846 k€ au titre du Grenelle de l'environnement et 3 255 k€ au titre des missions d'intérêt général).

(b) Les investissements financés correspondent à une valeur nette, soit 145 444 k€ d'investissements financés et -47 360 k€ de reprise en résultat selon le rythme des amortissements pratiqués.

**2.4.3 Etats des créances et dettes**

Etat des créances en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières (1) (2)	206	65	141
Avances et acomptes versés	851	851	0
Clients douteux ou litigieux	348	348	0
Autres créances clients	20 816	20 816	0
Personnel et comptes rattachés	38	38	0
Etat et autres collectivités publiques	22 748	22 748	0
Débiteurs divers	190 349	1 859	188 490
Charges constatées d'avance	6 946	1 591	5 355
<b>TOTAL</b>	<b>242 302</b>	<b>48 316</b>	<b>193 986</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

0

(2) Remboursements obtenus

0

Etat des dettes en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- A 1 an maximum à l'origine	7 047	7 047	0	0
- A plus d'1 an à l'origine	12 375	1 250	5 000	6 125
Emprunts et dettes financières divers	930	460	132	338
Avances et acomptes reçus	5 458	5 458	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	50 502	50 502	0	0
Personnel et comptes rattachés	7 203	7 203	0	0
Sécurité sociale et autres organismes	7 406	7 406	0	0
Etat et autres collectivités publiques	3 451	3 451	0	0
Dettes sur immobilisations	4 444	4 444	0	0
Autres dettes	84 286	19 575	56 385	8 326
Produits constatés d'avance	114 053	18 876	38 936	56 241
<b>TOTAL</b>	<b>297 155</b>	<b>125 672</b>	<b>100 453</b>	<b>71 030</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 250			

#### 2.4.4 Tableaux des engagements

En K€	Note	2013	2012
Avals, cautions et garanties	(a)	13	46
Suretés immobilières		731	0
Indemnités de fin de carrière : passif social	(b)	10 581	10 383
Autres engagements	(c)	0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>11 325</b>	<b>10 429</b>
Avals, cautions et garanties	(d)	29 540	29 628
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>29 540</b>	<b>29 628</b>
Locations immobilières		1 537	1 598
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>1 537</b>	<b>1 598</b>

- (a) Cautions et garanties données dans le cadre de contrat d'études à l'étranger.
- (b) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués, charges sociales incluses, avec une hypothèse de taux de rendement de 3 %, en référence à l'indice Bloomberg.

En K€	2013	2012
Montant des droits bruts acquis et comptabilisés	11 566	11 191
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis	56 616	50 973

- (c) Les sommes versées par les producteurs au titre de la construction du laboratoire sur la période 1999-2006 sont susceptibles d'être prises en compte dans l'hypothèse de création d'un centre de stockage en profondeur (Cf. note 22 du passif).
- (d) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.516-1 et suivants du code de l'Environnement pour 24 091 k€.

# INSTANCES AU 30 JUIN 2014

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président

**Monsieur François-Michel GONNOT** - nommé Président par [décret](#) du 15 septembre 2010

### Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

**Monsieur Christian BATAILLE** - Député du Nord - nommé le 30 octobre 2012 (JO du 8 novembre 2012)

**Madame Fabienne KELLER** - Sénatrice du Bas-Rhin - nommée le 8 février 2012 (JO du 30 mars 2012)

### Membres nommés en qualité de représentants de l'Etat

**Monsieur Philippe DUPUIS** - Directeur général adjoint en charge de la direction des finances - Réseau de transports d'électricité (RTE) - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010 sur proposition du ministre chargé de l'énergie

**Madame Patricia BLANC** - Directrice générale de la prévention des risques - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) - nommée par [décret](#) du 13 février 2013 sur proposition du ministre chargé de l'écologie, en remplacement de **M. Laurent MICHEL**

**Monsieur Frédéric RAVEL** - Directeur scientifique du secteur « énergie, développement durable, chimie et procédés » - Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGR) - nommé par [décret](#) du 18 mars 2014 sur proposition du ministre chargé de la recherche, en remplacement de **Mme Maria FAURY**

**Monsieur Vincent MOREAU** - Sous-directeur en charge de la 3<sup>e</sup> sous-direction à la Direction du Budget - Ministère des Finances et des comptes publics - nommé par [décret](#) du 18 mars 2014 sur proposition du ministre chargé du budget, en remplacement de **M. Pierre LEPETIT**

**Madame Raphaële PAILLOUX** - Directrice de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique - Direction générale de l'armement (DGA) - nommée par [décret](#) du 18 mai 2011 sur proposition du ministre chargé de la défense

**Madame Sophie HERAULT** - Adjointe au chef du bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques - Direction générale de la santé (DGS) - nommée par [décret](#) du 18 juin 2014 sur proposition du ministre chargé de la santé, en remplacement de **M. Jean-Luc RICHON**

### Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées

#### Elus locaux :

**Monsieur Gilles CLEMENT** - Maire de Mont-près-Chambord - Conseiller général du Loir-et-Cher - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

**Monsieur François-Michel GONNOT** - Conseiller municipal de Noyon - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

#### Personnalités qualifiées proposées par le ministère de l'écologie :

**Monsieur Philippe VESSERON** - Président d'honneur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Président du Comité national de la géothermie - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

**Monsieur Vincent LE BLAN** - Délégué général de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE) - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

#### Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :

**Monsieur Laurent STRICKER** - Président de L. Stricker-Conseil - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

**Monsieur Hervé BERNARD** - Administrateur général adjoint - Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) - nommé par [décret](#) du 8 juin 2010

**Personnalité qualifiée au titre de la recherche :**

**Madame Anne RENAULT** - Directrice de la mission pour l'interdisciplinarité - Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - nommée par [décret](#) du 18 juin 2014, en remplacement de **M. Jean-François STEPHAN**

**Membres nommés en qualité d'administrateurs salariés de l'Agence**

*Administrateurs élus le 18 février 2010*

**Madame Catherine COBAT-VITTECOQ** - CGC

**Monsieur Jacques DELAY** - CGC

**Monsieur Michel NICOLAS** - CGC

**Monsieur Jean-Noël DUMONT** - CGT

**Madame Corinne MILESI** - CGT

**Madame Elisabeth LECLERC** - CFDT

**Monsieur Hervé De LOGIVIERE** - CFDT

**Monsieur Alain ROULET** - CFDT

**Assistent également aux séances**

**Monsieur Laurent MICHEL** - Commissaire du Gouvernement, représenté par **Monsieur Pierre-Marie ABADIE** - Directeur de l'Energie - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

**Monsieur Bernard ABATE** - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier - Mission énergie (CGEFI)

**Madame Marie-Claude DUPUIS** - Directrice générale de l'Andra

**Madame Gaëlle SAQUET** - Secrétaire générale de l'Andra

**Monsieur Pierre MAULER** - Secrétaire du Comité d'entreprise de l'Andra

**COMITE FINANCIER**

**Monsieur Philippe DUPUIS - Président du comité financier** - nommé par le conseil d'administration du 24 juin 2010 - Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé de l'énergie

**Monsieur Vincent MOREAU** - Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget, désigné par le conseil d'administration du 27 mars 2014 en remplacement de M. Pierre LEPETIT

**Monsieur Bertrand MICHELET** - Ingénieur civil, manager matières nucléaires et démantèlement de la Direction générale de l'armement au ministère de la défense

**Monsieur Michel NICOLAS** - Administrateur salarié

et en tant que suppléant, Monsieur Alain ROULET, administrateur salarié

**Assistent également aux séances**

**Monsieur Olivier DAVID** - Chef du bureau politiques publiques et tutelles - Direction de l'énergie au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

**Monsieur Bernard ABATE** - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier - Mission énergie (CGEFI)

**Madame Marie-Claude DUPUIS** - Directrice générale de l'Andra

**Madame Gaëlle SAQUET** - Secrétaire générale de l'Andra

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

**Monsieur Christian Fouillac** - Président du conseil scientifique de l'Andra - Doctorat d'État en géochimie - Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières

**Monsieur Bernard Boullis** - École centrale Arts & Manufactures - Directeur du programme « Aval du cycle » au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - Professeur à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires

**Monsieur Michel Callon** - Ingénieur de recherche au Centre de sociologie de l'innovation (École nationale supérieure des mines - Paris / CNRS) - Professeur de sociologie des marchés à l'École nationale supérieure des mines - Paris

**Monsieur Hervé Chamley** - Doctorat d'État en océanographie géologique - retraité - Ancien directeur scientifique du département Sciences de la Terre, Univers & Environnement - Ancien directeur du Laboratoire de sédimentologie et géodynamique, Université Lille 1

**Monsieur Marc Demarche** - Ingénieur civil des mines belges - Directeur général adjoint de l'Ondraf (Belgique)

**Monsieur Alexandre Ern** - Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées - Directeur adjoint du Cermics - Responsable de l'équipe Mécanique des fluides

**Madame Anne Flüry-Herard** - Docteur en médecine - CES Hématologie - Adjointe au directeur des sciences du vivant du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - Conseiller scientifique près du Haut-commissaire (radioprotection, santé)

**Monsieur Laurent Michot** - Ingénieur et docteur - École nationale supérieure de géologie - Directeur de recherche - Université de Lorraine - Nancy

**Monsieur Marc Panet** - Ingénieur civil des Mines - École nationale supérieure des mines - Paris - Ancien PDG de FC International SA et d'EGG SIMECSOL

**Madame Karen Scrivener** - PhD Imperial College of London - Directrice du Laboratoire des matériaux de construction - École polytechnique fédérale de Lausanne

**Monsieur Pierre Toulhoat** - Docteur ès Sciences - Université Paris VI - Directeur scientifique (à mi-temps) de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques - Chef de projet (PAST) au CNRS

**Monsieur Michel Vaublin** - Docteur ès Sciences physiques - Directeur de recherche au CNRS

### Membre de droit :

**Monsieur Yves Bréchet** - Haut-commissaire à l'énergie atomique

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ANDRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Dans le paragraphe 2.1, la partie « Traitement comptable du fonds recherche » de l'annexe qui expose les principes comptables mis en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Agence concernant le fonds recherche institué par la loi du 28 juin 2006. Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche, tel que prévu par les textes.
- Dans le paragraphe 2.1, la partie « Provisions pour risques et charges » de l'annexe qui mentionne les modalités d'évaluation des actifs et passifs de fin de cycle. Cette évaluation qui résulte de la meilleure estimation de la Direction est sensible aux hypothèses retenues en termes de devis, d'échéanciers de décaissements et de taux d'actualisation.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Règles et principes comptables

- Dans le paragraphe 2.1, la partie « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe présente les principes comptables relatifs à la comptabilisation des immobilisations et investissements notamment ceux concernant le laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.
- Dans le paragraphe 2.1, la partie « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et l'évaluation des charges de long terme concernant les engagements de fin de cycle. Les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des Producteurs. Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont ainsi constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont inscrits en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement du CRC n° 2004-06 et de l'avis N° 2005-H du CNC. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

- Dans ce contexte, les provisions constituées ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Agence.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans le paragraphe 2.1 partie « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer des prévisions, parfois de manière significative, des prévisions. En outre, des ajustements pourraient résulter d'une part, des orientations données par les autorités de Tutelle et, d'autre part, des retours d'expérience.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine et Paris la Défense, le 27 mars 2014

Les commissaires aux comptes



Sylvaine LEPRAIL



Denis MARANGE



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION  
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet  
92298 Châtenay-Malabry cedex  
Tél. : 01 46 11 80 00  
[www.andra.fr](http://www.andra.fr)